

2024

NOTRE MÉTROPOLE  
LE RAPPORT ANNUEL  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE  
HAVRE  
SEINE  
MÉTROPOLÉ

# édito

---

L'année 2024 marque une étape importante dans notre engagement à lutter contre le changement climatique, avec l'adoption du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2024-2029. Outil de planification et de coordination de notre politique de transition, le PCAET déploie un programme d'actions ambitieux axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au dérèglement du climat.

Cette année 2024 a vu se poursuivre les travaux d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), outil essentiel d'un aménagement durable du territoire, respectueux de son identité, de son patrimoine et de ses paysages.

Poursuivant sa trajectoire vers la neutralité carbone, la Communauté urbaine investit dans des chantiers de grande ampleur, qui contribueront à changer la vie des habitants : elle continue ainsi à déployer le réseau de chaleur Le Havre Sud, afin de réduire la facture énergétique de plus de 37 000 logements. En parallèle, elle investit dans la future ligne C du tramway, qui offrira une solution décarbonée à de nombreux habitants du territoire en reliant différents pôles d'activité du territoire.

Parce que la santé des écosystèmes est essentielle, tant pour la qualité de vie des habitants que pour la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique en cours, la Communauté urbaine a fait de la préservation des espaces naturels une priorité. En témoignent notamment les actions accomplies en matière de plantation de haies cette année et l'acquisition de 71 hectares de boisements et de coteaux boisés à Saint-Vigor-d'Ymonville en vue de leur préservation.

Soucieuse de limiter ses émissions de gaz à effet de serre, la Communauté urbaine s'engage ainsi à produire toujours moins de déchets grâce notamment à la modernisation de ses centres de recyclage où seront systématiquement implantées des recycleries favorisant le réemploi. L'adoption du SPASER vise, quant à elle, à accroître la part des prescriptions environnementales et sociales dans les achats de la collectivité.

Améliorer la qualité de vie c'est aussi offrir à tous le même niveau de service, les mêmes perspectives : avec la signature du nouveau Contrat de ville, la Communauté urbaine participe à réduire durablement les inégalités sociales, économiques et territoriales.

S'il reste encore beaucoup à faire, je me réjouis de voir que la mobilisation de tous les acteurs du territoire porte ses fruits : Le Havre Seine Métropole vient d'obtenir sa 3<sup>e</sup> étoile dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique. Le Plan agricole et alimentaire du territoire (PAAT) a été certifié niveau 2 cette année, soit la plus haute reconnaissance en la matière.

La transition écologique exige à la fois des actions rapides et efficaces et une conversion à long terme de nos pratiques pour les rendre moins dépendantes des énergies fossiles. C'est ce à quoi nous œuvrons pour construire ensemble un territoire durable pour demain.

**Édouard PHILIPPE**

Président Le Havre Seine Métropole

# sommaire

Notre territoire

6

Les objectifs  
du développement durable

10

Le PCAET

14

## Accélérer la transition énergétique

18

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DE L'HABITAT

LA PROGRESSION DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES  
ET DE RÉCUPÉRATION

LA RÉDUCTION DES  
CONSOUMATIONS D'ÉNERGIE

LA DÉCARBONATION  
DE LA MOBILITÉ

## Réduire les inégalités

36

FAVORISER LE SPORT ET LA CULTURE,  
FACTEURS D'INCLUSION

RENFORCER L'ÉQUITÉ SOCIALE ET  
GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

VEILLER À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE  
DE TOUS

## Agir pour l'environnement

50

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE  
EN EAU

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA  
TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE  
AVEC LE PLAN AGRICOLE  
ET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LA GESTION ET LA RESTAURATION  
DES MILIEUX AQUATIQUES

LA PRÉSERVATION DE LA NATURE  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

LA PRÉVENTION ET LA GESTION  
DES RISQUES MAJEURS

L'AMÉNAGEMENT DURABLE  
DU TERRITOIRE

## Accompagner la transition vers l'économie circulaire et bas carbone

72

FAVORISER L'ESSOR DE L'ÉCOLOGIE  
INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

LA PRÉVENTION ET LA GESTION  
DES DÉCHETS

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE,  
ENJEU DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

# NOTRE TERRITOIRE EN CHIFFRES

**54**

COMMUNES

**266 000**

HABITANTS

**49 000 ha**

DE SUPERFICIE TOTALE

**540 habitants**

AU KM<sup>2</sup>

UN PATRIMOINE NATUREL RICHE

**65 km**

DE LITTORAL

**35 km**

DE COURS D'EAU

**3 900 ha**

D'ESPACES BOISÉS

**2 368 ha**

DE RÉSERVE NATURELLE  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

UNE ÉCONOMIE  
TOURNÉE VERS LA MER

**2,4 millions**

DE TOURISTES À L'ANNÉE

**1<sup>er</sup>**

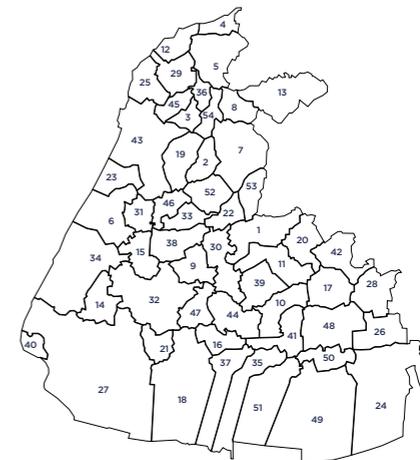
PORT FRANÇAIS  
POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**44 000**

EMPLOIS ((ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
ET TOURISME CONFONDUS)

**6 233**

LITS EN HÉBERGEMENT COLLECTIF



# 54 COMMUNES

- 1 ANGERVILLE-L'ORCHER**  
1398 habitants
- 2 ANGLÉSQUEVILLE-L'ESNEVAL**  
674 habitants
- 3 BEAUREPAIRE**  
492 habitants
- 4 BÉNOUVILLE**  
168 habitants
- 5 BORDEAUX-SAINT-CLAIR**  
650 habitants
- 6 CAUVILLE-SUR-MER**  
1679 habitants
- 7 CRIQUETOT-L'ESNEVAL**  
2578 habitants
- 8 CUVERVILLE-EN-CAUX**  
341 habitants
- 9 ÉPOUVILLE**  
2624 habitants
- 10 ÉPRETOT**  
783 habitants
- 11 ÉTAINHUS**  
1209 habitants
- 12 ÉTRETAT**  
1167 habitants
- 13 FONGUEUSEMARE**  
176 habitants
- 14 FONTAINE-LA-MALLET**  
2713 habitants
- 15 FONTENAY**  
1783 habitants
- 16 GAINNEVILLE**  
2529 habitants
- 17 GOMMERVILLE**  
740 habitants
- 18 GONFREVILLE-L'ORCHER**  
8939 habitants
- 19 GONNEVILLE-LA-MALLET**  
1351 habitants
- 20 GRAIMBOUVILLE**  
608 habitants
- 21 HARFLEUR**  
8939 habitants
- 22 HERMEVILLE**  
348 habitants
- 23 HEUQUEVILLE**  
715 habitants
- 24 LA CERLANGUE**  
1297 habitants
- 25 LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER**  
456 habitants
- 26 LA REMUÉE**  
1280 habitants
- 27 LE HAVRE**  
166462 habitants
- 28 LES TROIS-PIERRES**  
815 habitants
- 29 LE TILLEUL**  
666 habitants
- 30 MANÉGLISE**  
1267 habitants
- 31 MANNEVILLETTE**  
926 habitants
- 32 MONTVILLIERS**  
15 470 habitants
- 33 NOTRE-DAME-DU-BEC**  
477 habitants
- 34 OCTEVILLE-SUR-MER**  
6147 habitants
- 35 OUDALLE**  
499 habitants
- 36 PIERREFIQUES**  
130 habitants
- 37 ROGERVILLE**  
1720 habitants
- 38 ROLLEVILLE**  
1217 habitants
- 39 SAINNEVILLE-SUR-SEINE**  
866 habitants
- 40 SAINTE-ADRESSE**  
7 015 habitants
- 41 SAINT-AUBIN-ROUTOT**  
1972 habitants
- 42 SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE**  
659 habitants
- 43 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL**  
1822 habitants
- 44 SAINT-LAURENT-DE-BRÉVEDENT**  
1492 habitants
- 45 SAINTE-MARIE-AU-BOSC**  
359 habitants
- 46 SAINT-MARTIN-DU-BEC**  
650 habitants
- 47 SAINT-MARTIN-DU-MANOIR**  
1496 habitants
- 48 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC**  
4608 habitants
- 49 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE**  
1165 habitants
- 50 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL**  
695 habitants
- 51 SANDOUVILLE**  
801 habitants
- 52 TURRETOT**  
1595 habitants
- 53 VERGETOT**  
440 habitants
- 54 VILLAINVILLE**  
303 habitants



# Les objectifs du développement durable



## UN RAPPORT D'ACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR QUOI FAIRE ?

Le développement durable vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Évoqué pour la première fois dans le rapport Brundtland sur la protection de l'environnement, publié en 1987 par l'ONU, le concept repose sur trois piliers fondamentaux : l'économie, l'environnement et le social. Cette

approche holistique cherche à garantir une croissance économique tout en préservant les ressources naturelles et en assurant une équité sociale.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à produire un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Cet outil permet d'évaluer les actions mises en place et les résultats obtenus. Il permet également de faire connaître et de valoriser ces actions auprès des citoyens.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Agenda-2030.fr

## S'ALIGNER SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030, **les Objectifs de Développement Durable sont « un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030 ».**

17 ODD ont été identifiés, déclinés en 169 "cibles" à atteindre. Interdépendants, ils prennent en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, de manière équilibrée.

En se référant à plusieurs indicateurs, les établissements publics de coopération intercommunale peuvent mettre en œuvre leurs programmes d'actions de manière concrète et cohérente et évaluer leur impact, contribuant, ainsi, aux objectifs globaux de développement durable.

# Le PCAET



## CAP VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE AVEC LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Le 13 juin 2024, Le Havre Seine Métropole a adopté son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2024-2029, document-cadre fixant les objectifs et les actions à mener en matière de transitions écologique et énergétique. Enrichi par les avis institutionnels reçus en 2023 et la consultation publique menée au printemps 2024, ce document offre une vision globale des efforts à accomplir pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Décliné en 5 axes (rendre le bâti performant sur le plan énergie-carbone, décarboner nos mobilités, accélérer la production d'énergies renouve-

lables et de récupération, anticiper et adapter le territoire au climat futur, accompagner la transition vers l'économie circulaire et bas-carbone), le plan est assorti d'une **quarantaine d'actions** relevant directement des compétences de la Communauté urbaine, qui contribueront à l'atteinte des objectifs.

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de sa politique de transition écologique, la Métropole s'engage, depuis 2016, dans le programme **Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Dédié aux collectivités, notamment aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ce programme de référence facilite la structuration et la mise en œuvre d'une politique

territoriale de transition écologique sur un champ d'action complet, en lien avec leurs compétences (performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets...). Il évalue, également, l'engagement de la collectivité en matière de commande publique responsable, de formation des agents aux transitions écologiques et de mise en œuvre du budget vert.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a adopté, en octobre 2024, un plan dit « d'exemplarité interne » afin de structurer son organisation en intégrant, notamment, la mise en œuvre du SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) et du budget vert (voir Focus) et la définition d'un plan de formation aux transitions pour les agents et les élus.

## QUELS OBJECTIFS À 2040 POUR NOTRE TERRITOIRE ?

### ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire nos consommations d'énergie :  
**-24%**<sup>1</sup>

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre :  
**-60%**<sup>1</sup>

Multiplier la production d'EnR locales  
**x4**<sup>1</sup>

Objectif à atteindre d'EnR (hors secteur industriel-portuaire) :  
**20%**<sup>1</sup>

### S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES À VENIR

  
Promouvoir un aménagement et un urbanisme durables

  
Renforcer la protection du territoire contre les risques naturels

  
Protéger la ressource en eau et encourager la transition agricole

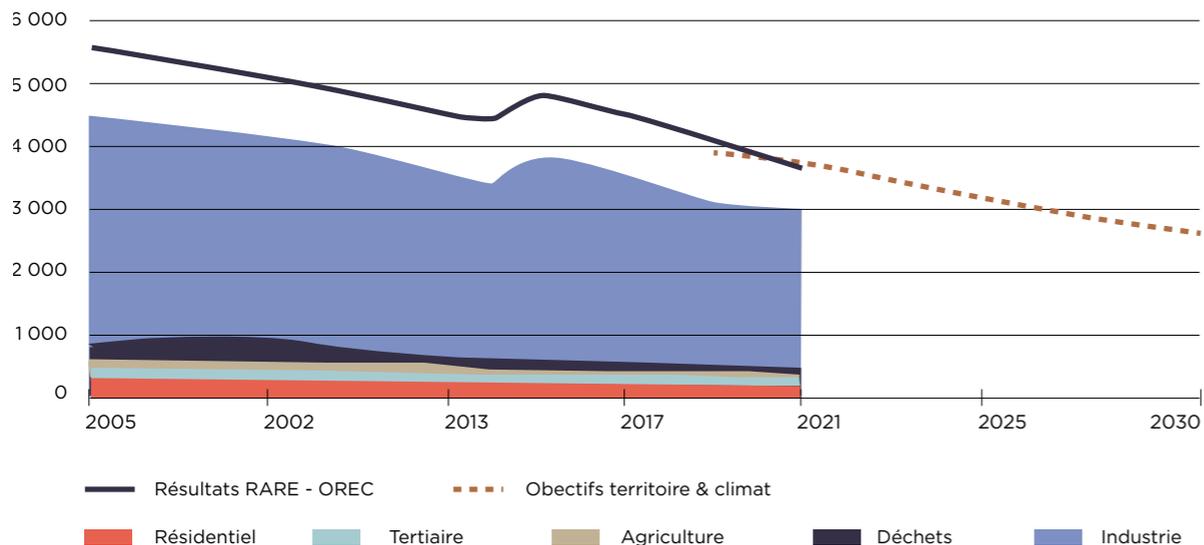
  
Préserver la biodiversité et restaurer les écosystèmes naturels

### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Améliorer la qualité de l'air en réduisant les niveaux de pollution

Protéger la population d'une exposition aux dépassements de seuils

## INDICATEURS CLÉS ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



Afin de favoriser le travail en transversalité, des référents « transition écologique » ont été identifiés dans les sept directions les plus concernées par le PCAET. Formés à l'utilisation de la plateforme de suivi du programme TETE, ils ont travaillé sur les indicateurs d'évaluation de la politique publique de transition écologique de la collectivité.

À la suite d'un audit, réalisé à l'automne 2024, évaluant la politique climat-air-énergie de la Communauté urbaine et ses ambitions, Le Havre Seine Métropole a vu ses efforts récompensés par l'obtention, fin 2024, de la **3<sup>e</sup> étoile de Territoire Engagé Transition Ecologique**, avec un référentiel validé à 58 %.



Parmi les projets emblématiques qui ont permis de décrocher cette récompense, ont été soulignés par le label :

- La mise en œuvre de l'extension du réseau de chaleur Le Havre Sud et son alimentation en énergie renouvelable et de récupération
- Le lancement du projet de la 3<sup>e</sup> ligne du tramway
- L'adoption du PCAET pour fixer et partager les objectifs du territoire
- Les efforts réalisés pour organiser le pilotage de la transition écologique à la suite de la fusion des EPCI en 2019.

La Communauté urbaine va poursuivre son implication dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique en se réengageant pour quatre années. Grâce à ce dispositif, elle bénéficie d'un accompagnement dans la mise en place de ses prochaines actions et du suivi de celles déjà en place, de l'accès à un réseau de plus de 500 collectivités engagées et de formations gratuites pour ses agents.

## FOCUS SUR

### Le SPASER

Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) est une obligation réglementaire qui s'applique aux acheteurs publics dont le montant total des achats annuels dépasse les 50 millions d'euros. Cet outil favorise une commande publique sobre, durable et responsable.

Le Havre Seine Métropole a déjà développé un certain nombre de **pratiques vertueuses** concernant ses marchés. Ainsi, sur les 140 marchés supérieurs à 90 000 € publiés en 2023 par la Communauté urbaine :

- 60 % comportent au moins une clause environnementale
- 10 % comportent au moins une considération sociale : le nombre d'heures d'insertion générées par les marchés publics de la Métropole, de 2019 à 2023, dépassaient les 98 000.

Début 2024, la Communauté urbaine a lancé l'élaboration de son SPASER en veillant à mobiliser ses services et à associer les partenaires extérieurs. **Deux ateliers** ont été organisés au printemps :

- une matinée d'échanges animée par Ran Coper (Réseau des acheteurs normands pour la commande publique éco-responsable) destinée à sensibiliser onze directions de la Communauté urbaine aux achats responsables
- une rencontre avec la chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, la chambre de métiers et de l'artisanat Normandie, la fédération française du bâtiment 76, la fédération régionale des travaux publics et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

La sollicitation des élus de la commission d'appel d'offres (CAO), à trois reprises durant l'année, a permis d'intégrer leurs points de vigilance et leurs retours d'expérience à la future feuille de route « Achats durables » de la Communauté urbaine. Différentes préoccupations en matière d'achats responsables sont apparues : prise en compte du handicap, économie circulaire, alimentation en circuit court, accessibilité des marchés, gestion des ressources, filière bois, transport des marchandises, logistique urbaine, suivi et contrôle des clauses sociales. Travailler sur l'éco-responsabilité de la commande publique au sein de la Communauté urbaine doit permettre de répondre à ces différentes préoccupations.

Présenté et adopté à l'unanimité au conseil communautaire de décembre 2024, le SPASER s'inscrit pleinement dans la continuité des actions déjà réalisées et s'articule autour de **3 axes stratégiques**, pour la période 2025-2027 :

- Intégrer la transition écologique, la biodiversité et la santé dans les achats
- Favoriser la commande publique socialement responsable
- Simplifier l'accès à la commande publique pour les acteurs économiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes, soutenue par une organisation interne facilitante, permettra d'intégrer le développement durable à tous les stades du processus d'achat.

## FOCUS SUR

# L'analyse environnementale du budget

**Le budget vert** vise à mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques via une classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact environnemental.

La loi de finances pour 2024 a rendu cette démarche obligatoire pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Le décret d'application du 16 juillet 2024 en fixe les modalités et instaure la création d'une annexe environnementale au compte administratif des collectivités.

Afin de déterminer la méthodologie à suivre dans la mise en œuvre du budget vert, la Communauté urbaine a créé un groupe de travail interne composé d'agents du service Budget et du service Transition écologique, en septembre 2024. Ce dernier a rencontré individuellement les dix directions concernées par cette cotation des dépenses, afin de leur présenter les enjeux liés au budget vert et leur proposer une méthode à expérimenter sur cette première année de mise en œuvre.

En 2024, l'évaluation a porté sur 17 natures comptables de dépenses d'investissement relatives à l'axe 1 « atténuation du changement climatique ». Elle a permis d'analyser l'impact des projets sur les émissions de gaz à effet de serre et les puits de carbone au regard, notamment, de l'artificialisation des sols.



## BILAN DE LA COTATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 PAR COTATION

#### Budget principal et budget collecte et recyclage

Cotation	Montant total investissements	Pourcentage
01 FAVORABLE	8 281 342 €	19,8 %
01 NEUTRE	25 575 824 €	61,4 %
01 DÉFAVORABLE	4 758 605 €	11,4 %
01 NON COTÉE*	3 031 907 €	7,3 %
Total général	<b>41 647 678 €</b>	

Sur 100 € dépensés, 20 € participent favorablement à l'atténuation du changement climatique

\* Les dépenses non cotées correspondent majoritairement à des régularisations comptables

### PERSPECTIVES 2025 ET +

Convaincue de la nécessité de prendre en compte les objectifs de transition écologique et énergétique dans toutes ses politiques publiques, la Communauté urbaine s'organise pour gagner en efficacité et en transversalité. La déclinaison du programme Territoire Engagé Transition Écologique, la désignation de référents "Transition écologique" dans les directions, chargés de suivre les indicateurs de transition spécifiques à leur domaine d'intervention, et l'organisation de groupes de travail dédiés à la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, chaleur renouvelable et bois-énergie, méthanisation) conduiront à une meilleure coordination des services sur les sujets de transition.

# Accélérer la transition énergétique

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

LA PROGRESSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES  
ET DE RÉCUPÉRATION

LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

LA DÉCARBONATION DE LA MOBILITÉ

La Communauté urbaine s'est engagée, dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à réduire de 60 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040 (par rapport aux données 2019). Cette ambition se concrétise par de nombreuses actions visant à accélérer la transition énergétique du territoire. Cela passe par l'amélioration des performances énergétiques du bâti résidentiel (3<sup>e</sup> poste de consommation d'énergie) et du tertiaire (axe 1 du PCAET), d'une part ; par la décarbonation de la mobilité (axe 2), encore très dépendante de la voiture individuelle (57 % des trajets), d'autre part. Il convient également d'accroître le recours aux énergies renouvelables et de récupération (axe 3) en multipliant par quatre la production locale d'ici 2040, notamment via le déploiement de la production d'électricité photovoltaïque et le développement des réseaux de chaleur.



# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Depuis 2007, Le Havre Seine Métropole accompagne les projets de rénovation énergétique, notamment en aidant les demandeurs à améliorer la performance de leur logement. Cela participe à la réduction de la consommation énergétique du territoire, qui est l'un des objectifs du plan climat-air-énergie territorial, et contribue également à atteindre l'objectif de développement durable 1 « Pas de pauvreté » en incitant les ménages à réduire leurs dépenses d'énergie et en améliorant leur résilience face aux chocs climatiques ou économiques.

## UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Depuis la labellisation du dispositif « Mon Accompagnateur Renov' » par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), en 2023, et la mise à disposition de conseillers « Habitat & Énergie » par la Région Normandie, les ménages du territoire peuvent s'adresser à l'espace conseil rénovation Le Havre Seine Métropole, renforçant ainsi l'aide gratuite proposée par le service public.

Le déploiement de « Mon Accompagnateur Renov' » a également permis de financer la prise

en charge complète des audits énergétiques des ménages et de leur proposer un accompagnement totalement gratuit.

Enfin, le partenariat avec les maisons France services propose aux usagers une permanence, tous les mercredis, au sein de ces structures afin de compléter les éléments administratifs de leurs dossiers sans qu'ils aient à se déplacer jusqu'à l'Hôtel de la Communauté urbaine.

## LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX AIDÉE PAR L'ÉTAT ET LA COLLECTIVITÉ

En 2024, 190 logements locatifs ont bénéficié d'une aide à la rénovation énergétique de l'État pour un montant de 1 663 750 €. La Communauté urbaine a également participé à hauteur de 576 000 €. Les travaux réalisés permettront un gain d'énergie de 70 % (passage de l'étiquette E à l'étiquette C).

Parallèlement, 625 logements locatifs ont reçu une aide nationale de 921 000 € afin de financer leur raccordement au réseau de chaleur urbain pour le chauffage et l'eau chaude.

Enfin, le dispositif « Seconde vie des bâtiments » porté par l'État a permis de programmer trois opérations de rénovation de logements locatifs : la tour Réservoir gérée par Logéo Seine, Tourneville 2 et Sous-Bretonne gérées par Alcéane. 307 logements havrais bénéficieront ainsi de travaux de réhabilitation lourde, notamment en matière thermique. Ils seront également reconfigurés pour répondre à une demande de logements de plus petite taille.

### CHIFFRES CLÉS 2024

- **2 363 PREMIERS CONTACTS** POUR LE LOGEMENT PRIVÉ
- **362 RÉNOVATIONS** DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉES ÉNERGIE (ANAH, RÉGION, DÉPARTEMENT, COMMUNAUTÉ URBAINE)
- **740 RÉNOVATIONS DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉES** TOUTES THÉMATIQUES CONFONDUES (ÉNERGIE, AUTONOMIE, DÉGRADATION)

DEPUIS LA CRÉATION DE LA PLATEFORME RÉNOVATION EN 2016, Désormais Espace Conseil Rénovation :

- **19 555 LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS**
- **3 409 PROJETS DE PARTICULIERS** ACCOMPAGNÉS JUSQU'AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (CONSEILS FOURNIS AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES)
- **1 448 LOGEMENTS** ONT BÉNÉFICIÉ DU SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### AIDE AUX LOGEMENTS SOCIAUX

- **190 LOGEMENTS LOCATIFS** ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE À LA **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
- **625 LOGEMENTS LOCATIFS** ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE AU TITRE DU **CHANGEMENT DE VECTEUR**
- **3 OPÉRATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS** PROGRAMMÉES AU TITRE DU DISPOSITIF « **SECONDE VIE DES BÂTIMENTS** », SOIT 307 LOGEMENTS

## PERSPECTIVES 2025 ET +

**Janvier 2025** : À la suite de la signature du Pacte territorial - France Rénov' avec l'État et l'ANAH, une nouvelle programmation sera lancée concernant la dynamique territoriale, l'information-conseil des ménages et leur accompagnement dans leurs projets de travaux.

**Février 2025** : Une action spécifique de communication sera mise en place dans le cadre des nouvelles missions labellisées « Mon Accompagnateur Rénov' » de l'Espace Conseil Rénovation, avec une refonte totale de la charte graphique.



# LA PROGRESSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

En juin 2024 était adopté le schéma directeur des énergies (SDE) conjointement au plan climat-air-énergie territorial. La mise en œuvre d'un programme d'actions multicibles devrait conduire à une augmentation de 4 % de la production locale d'énergie renouvelable et de récupération (ENRR) d'ici 2040 (par rapport à 2019).

Ce programme permet également de répondre à l'objectif de développement durable 7 « Énergie propre et d'un coût abordable » en augmentant fortement la part d'ENRR dans le mix énergétique du territoire.

## LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Organisés avec les communes, les ateliers dits de la loi APER (accélération de la production d'énergie renouvelable) se sont poursuivis en 2024. Ils ont permis d'identifier des zones d'implantation privilégiées et de faire émerger de nouveaux projets d'énergies renouvelables (EnR). 28 communes ont ainsi vu leurs zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) validées par le comité régional de l'énergie (CRE).

## L'ACCÉLÉRATION DU PHOTOVOLTAÏQUE

La société d'économie mixte Axe-Seine Énergies Renouvelables (SEM ASER) a été lauréate du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Communauté urbaine pour l'installation de 5 000 m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques sur trois parkings d'Octeville-sur-Mer ainsi que sur le parking de l'aéroport Le Havre-Octeville. Avec une puissance installée de 1 200 kWc, ces équipements permettront de produire annuellement plus de 1,1 GWh d'électricité décarbonée.

qui sera consommée localement, notamment par des bâtiments communaux et communautaires. Réalisés en plusieurs phases, les travaux se dérouleront entre 2025 et 2026.

Un second AMI a également été mis au point en 2024, intégrant huit nouveaux parkings répartis sur le territoire.

En parallèle, une étude de faisabilité a confirmé la pertinence de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le site du Centre technique communautaire (CETCO). Ce projet répond à trois objectifs majeurs : protéger les véhicules lourds des intempéries, se conformer aux exigences de la loi APER et produire localement une énergie propre.

## LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR

En 2024, le réseau de chaleur Le Havre Sud a poursuivi son expansion à travers la ville, avec la pose de 11 km de réseau additionnel. Après avoir traversé les quartiers Arcole-Brindeau, Saint-Nicolas, Gare et Perret, il se déploie désormais dans le centre-ville. Plusieurs bâtiments emblématiques ont été raccordés : le groupe scolaire George Sand, le stade Océane, les Bains des Docks et le stade Pelé. Au total, 26 bâtiments de la Communauté urbaine ont été connectés au réseau durant l'année.

Par ailleurs, la liaison entre la plateforme de TotalEnergies et la sous-station d'échange située sur la zone industrialo-portuaire (ZIP) a été achevée, permettant les premiers essais de fourniture d'énergie dès la fin décembre 2024.

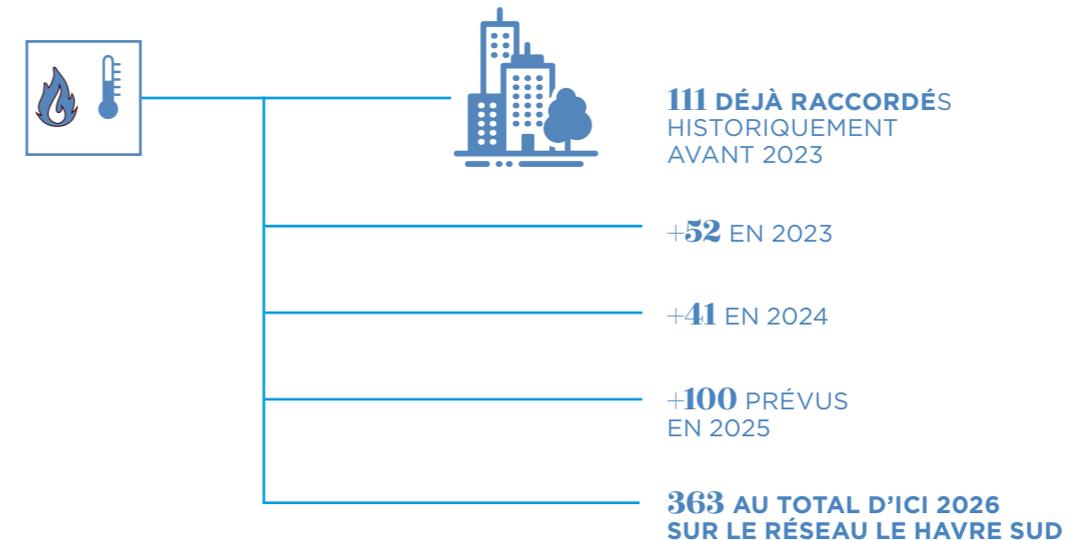
Ce réseau offrira aux abonnés une chaleur décarbonée supplémentaire, à un coût maîtrisé.

De nouvelles études ont également été engagées pour la création de réseaux de chaleur urbains dans plusieurs communes, notamment à Montivilliers, Criquetot-l'Esneval, Saint-Romain-de-Colbosc et Octeville-sur-Mer. Ces études visent à évaluer la faisabilité technique et économique de ces projets en fonction des besoins en chaleur du territoire.

2024 a également été l'occasion de démarrer les études de faisabilité technico-économique de l'interconnexion entre les réseaux de chaleur du Mont-Gaillard et du Havre Sud, ce qui permettrait d'acheminer la chaleur renouvelable de la zone industrielle vers la ville haute.

## CHIFFRES CLÉS 2024

### BÂTIMENTS RACCORDÉS AU RÉSEAU DE CHALEUR LE HAVRE SUD



## PERSPECTIVES 2025 ET +

2025 : Publication de deux nouveaux appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour équiper de nouveaux **parkings en ombrières photovoltaïques**

Premier trimestre 2025 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'ombrières photovoltaïques du CETCO

Poursuite de l'extension du réseau de chaleur urbain du Havre à Saint-Vincent, dans le centre-ville reconstruit ainsi que dans les quartiers Notre-Dame et Perrey-Perret. De nombreux bâtiments publics et privés bénéficieront de cette chaleur renouvelable, tels l'Hôtel de Ville, le Carré des Docks et le Muséum d'histoire naturelle.

Poursuite des études sur l'extension des réseaux du Mont-Gaillard et de Gonfreville-l'Orcher ainsi que sur la création de nouveaux réseaux dans plusieurs communes dont Harfleur, Rolleville et Gainneville.



La réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics communautaires et communaux fait partie des priorités du plan climat-air-énergie territorial. Le Havre Seine Métropole répond ainsi à l'objectif de développement durable 7 « Énergie propre et d'un coût abordable » en engageant des actions concrètes pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires, en mettant en place un plan de sobriété en matière d'éclairage public et en accompagnant les communes de moins de 5 000 habitants dans leurs démarches de maîtrise énergétique.

### PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

Le 27 décembre 2018, la Ville du Havre a attribué un marché public global de performance (MPGP) pour l'exploitation des installations de chauffage, de froid, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire. Ce marché, dont elle est mandataire, associe quatre autres partenaires : Le Havre Seine Métropole, la Ville d'Octeville-sur-Mer, le CCAS du Havre et la SPL des Docks.

En dix ans, ce contrat vise à réduire les consommations de chauffage d'au moins 20 % et les consommations d'électricité générale

d'au moins 5 %, contribuant ainsi à une meilleure performance énergétique et à une réduction de l'empreinte carbone des équipements concernés.

Dans le périmètre du MPPG, les consommations ont été réduites de façon significative. Ainsi, à la fin de l'année 2024 :

- Chauffage : -28% soit -1 640 MWh PCI
- Électricité : -31% soit -35 MWh
- Électricité piscine : -23% soit -528 MWh
- Eau : -31% soit -14 383 m<sup>3</sup>

Initiés en 2023, les diagnostics de performance énergétique (DPE) et d'audits énergétiques sur

les parcs des bâtiments de la Ville du Havre et de la Communauté urbaine se sont poursuivis en 2024. Les résultats de ces derniers permettront d'établir un programme ambitieux de rénovation afin d'atteindre les objectifs de sobriété énergétique et d'assurer le respect des exigences du décret tertiaire.

En parallèle, Le Havre Seine Métropole poursuit les travaux d'amélioration de ses bâtiments (isolation, remplacement des huisseries, installation de systèmes de Gestion Technique des Bâtiments). Ces interventions préservent le patrimoine, améliorent le confort des usagers et réduisent les consommations énergétiques.

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mis en place en 2023 dans une vingtaine de communes, le plan de sobriété énergétique de l'éclairage public affiche, en un an, un taux de réalisation légèrement supérieur à 17 %, en agissant sur les révisions de prix, sur le remplacement des coffrets Classe II et sur l'installation de dispositifs de détection de présence. Sa mise en œuvre est envisagée sur 4 ans. La baisse des consommations atteint presque 60 % à Épouville et 55 % au Havre (tranche 8). Pour cette dernière, le déploiement est en cours et nécessite davantage de recul. Une économie de 58% a néanmoins été réalisée (5,4 GWh sur 9,2 GWh consommés).

Dans le secteur rural, le gain est au-dessus de la prévision avec une réduction à hauteur de 59,75 %

Dans le secteur urbain, l'économie est légèrement en dessous des attendus. Cela s'explique par le fait que la tranche 8 du Havre, qui englobe le matériel du tramway, nécessite le maintien de l'éclairage durant toute la nuit. L'objectif devrait être atteint après l'optimisation de l'éclairage piétonnier.



## PERSPECTIVES 2025 ET +

Sur les bâtiments de la Communauté urbaine, quatre programmes de rénovation énergétique ont été élaborés en 2024 : les bureaux Curie, l'office de tourisme, le gymnase à Saint-Romain-de-Colbosc, ainsi que de la Maison de territoire à Criquetot-l'Esneval. L'année 2025 sera consacrée aux études techniques et aux consultations des entreprises en vue de la réalisation des travaux qui commenceront au deuxième semestre 2025 et se prolongeront en 2026.

En 2025 : le Système d'Information Énergie terminera son déploiement dans le but d'optimiser le suivi et la gestion des consommations énergétiques des bâtiments de la Communauté urbaine, ainsi que celles de l'éclairage public.

En 2025, le conseiller en énergie auprès des communes de la Communauté urbaine accompagnera cinq communes dans le cadre du fonds CHÊNE afin de leur permettre de bénéficier d'aides financières relatives à la rénovation de leurs bâtiments publics.



# LA DÉCARBONATION DE LA MOBILITÉ

Dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial, la Communauté urbaine s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, représentant le deuxième poste d'émission de GES du territoire. Le but est également de répondre à l'objectif de développement durable 11 « Villes et communautés durables » en développant, notamment, des transports publics accessibles et viables.

## LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Havre Seine Métropole a mis en place plusieurs leviers d'action tels que la conversion progressive de sa flotte de bus au GNV (Gaz naturel pour véhicule), le développement de pistes cyclables adaptées et sécurisées pour encourager la pratique du vélo ou encore l'installation de bornes électriques susceptibles d'accélérer la mutation du parc automobile des particuliers. Une zone à faibles émissions (ZFE) a également été instaurée au cœur du territoire afin d'améliorer la qualité de l'air.

## PISTES CYCLABLES

Pour accompagner le développement de l'usage du vélo, Le Havre Seine Métropole s'est engagé à réaliser 270 km d'itinéraires cyclables (dont 40 % en site propre ou partagé et 60 % en mixité) dans le cadre du plan vélo présenté en mars 2022, l'objectif étant d'atteindre un total de 450 km sur l'ensemble du territoire d'ici à 2030.

La programmation 2024-2026 prévoit la création de 11 km d'itinéraires en site propre ou partagé et de 80 km d'itinéraires en mixité (jalonnement), soit un tiers des objectifs fixés en matière d'infrastructures cyclables.



## BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

La Communauté urbaine continue de densifier le réseau de bornes de recharge électrique en milieu urbain. Fin 2024, le territoire disposait de 362 points de recharge. D'ici à mi-2026, elle en proposera plus de 500 afin d'inciter les particuliers à se doter d'un véhicule 100 % électrique ou hybride.



## FOCUS SUR

# L'extension du tramway, un projet de transition écologique

La future ligne C du tramway contribuera à la décarbonation de la mobilité et à l'amélioration de la qualité de l'air. Dès sa première année de fonctionnement, elle permettra d'économiser 5 450 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Il faudra néanmoins attendre sa 13<sup>e</sup> année de mise en service pour que les émissions de carbone du chantier soient amorties. Au-delà, 140 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> seront économisées chaque année.

S'inscrivant dans une démarche environnementale, l'extension du tramway offre l'opportunité de renforcer la présence de la nature en ville en végétalisant un peu plus le tissu urbain. Une plateforme de roulement, engazonnée à 56 % et perméable à 94%, associée à 47 200 m<sup>2</sup> de nouveaux espaces paysagers contribueront à réduire les îlots de chaleur en ville. Les 14 km de voies nouvelles seront arborés avec des plantations privilégiant des essences locales adaptées à la ville et résistant à la chaleur, bien intégrées dans l'espace urbain et en adéquation avec les milieux boisés et humides, notamment ceux de la vallée de la Lézarde. Composée d'une centaine d'essences différentes, cette palette végétale contribue à renforcer la biodiversité..

## PLAN DE MOBILITÉ POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Un travail de concertation s'est engagé avec toutes les directions de la Communauté urbaine afin d'élaborer un nouveau plan de mobilité pour ses agents, prenant en compte la loi d'orientation des mobilités (LOM). L'objectif est de faire évoluer les parts modales des déplacements afin de les rendre plus vertueuses.

## CHIFFRES CLÉS 2024

**22**  
RAMES DE TRAMWAY

**30**  
BUS GNV EN CIRCULATION

**20 809 491**  
VALIDATIONS EN TRANSPORTS EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE

**10 620 713**  
KILOMÈTRES PARCOURUS SUR LE TERRITOIRE TOUTS SERVICES CONFONDUS (+1 000 000 KM PAR RAPPORT À 2023)

**1 100**  
TROTINETTES ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE COMPTABILISANT 1 317 928 TRAJETS

**185**  
KM DE PISTES CYCLABLES (+5 KM PAR RAPPORT À 2023)

**2 496**  
VÉLOS PROPOSÉS EN LOCATION

**12 594**  
LOCATIONS DE VÉLOS (SOIT LE DOUBLE PAR RAPPORT À 2023)

**180**  
NOUVELLES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE MISES EN SERVICE

## PERSPECTIVES 2025 ET +

### Pistes cyclables

De nombreux projets figurant initialement dans la phase 1 du Plan vélo seront reportés en phase 2 voire requestionnés au regard de leur faisabilité. En compensation, certains itinéraires jalonnés de la phase 2 sont programmés pour 2025-2026.

### Partenariat avec l'association La Roue Libre

La convention liant l'association à la Communauté urbaine arrive à échéance. Elle sera renouvelée en 2025. La Roue Libre propose des actions de remise en selle ou de vélo-école. Elle est aussi un partenaire des services communautaires dans l'évaluation du réseau cyclable du territoire.

### Bornes de recharge de véhicule électrique

D'ici la fin du premier semestre 2026, plus de 500 points de recharge seront installés sur le territoire. Pour accélérer leur développement, Le Havre Seine Métropole a mis en place un schéma directeur pour les dix prochaines années, défini en concertation avec les élus et les acteurs.

# Réduire les inégalités

FAVORISER LE SPORT ET LA CULTURE, FACTEURS  
D'INCLUSION

RENFORCER L'ÉGALITÉ SOCIALE ET GÉOGRAPHIQUE  
DU TERRITOIRE

VEILLER À LA SANTE ET AU BIEN-ÊTRE DE TOUS

Le territoire Le Havre Seine Métropole connaît des disparités sociales et économiques. C'est pourquoi la Communauté urbaine adapte ses interventions en matière d'action culturelle, sportive et de promotion de la santé. Elle s'attache particulièrement à proposer une offre en milieu rural et s'implique au travers de contrat de ville. Ainsi, les quartiers en difficulté (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et Territoires de Veille Active) bénéficient de ressources et de dispositifs supplémentaires. L'ensemble de ces politiques publiques intègre, de manière transversale, les enjeux liés à l'égalité de genre.



# FAVORISER LE SPORT ET LA CULTURE, FACTEURS D'INCLUSION

Parce que le sport et la culture sont source de bien-être et d'épanouissement, Le Havre Seine Métropole développe une dynamique d'animation sportive et culturelle, notamment en milieu rural, qui favorise la réduction des inégalités (ODD 10 - Inégalités réduites) et l'éducation artistique et culturelle inclusive (ODD 4 - Éducation de qualité).

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique est au cœur des actions de la Communauté urbaine en matière d'animation culturelle et cela d'autant plus que le territoire comprend une majorité de communes rurales où l'accès aux équipements culturels n'est pas aisé. L'éducation artistique et culturelle permet d'introduire la pratique artistique auprès des jeunes. Elle stimule leur imaginaire, développe leur sens critique et facilite l'accès à la culture dans leur vie d'adulte.

## Le contrat Culture territoire enfance et jeunesse

Depuis 2010, Le Havre Seine Métropole, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Éducation nationale travaillent à la mise en œuvre du contrat Culture territoire enfance et jeunesse (CTEJ). Ce dernier déploie un programme annuel d'actions d'éducation artistique et culturelle qui prévoit l'intervention de compagnies artistiques auprès des jeunes (0-25 ans), une restitution du projet créé pendant l'année et la participation de chaque groupe à une école du spectateur. Durant l'année scolaire 2023/2024, 1 090 jeunes, issus de treize communes du territoire, ont bénéficié de 257 heures d'ateliers animés par des artistes professionnels, au sein de 15 parcours pluri-

disciplinaires répartis sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

## La culture accessible à tous

Composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants, le programme d'éducation artistique et culturelle s'adresse aussi aux tout-petits (0-3 ans). En janvier 2024, les deux crèches communautaires ont accueilli la compagnie Impact avec son spectacle Trois Pas Deux Sons, suivi de quatre ateliers de médiation. Soutenu par la DRAC de Normandie et la CAF de Seine-Maritime dans le cadre du programme Babil, ce projet a permis aux plus jeunes de suivre un parcours autour de la danse et de la musique durant une semaine.

En 2024, l'École de musique et de danse intercommunale a proposé deux créneaux de jardin musical avec des séances d'éveil à destination des enfants de 3 à 4 ans. L'établissement est aussi intervenu dans les résidences autonomie et les EHPAD. Près de 90 personnes âgées, issues de quatre structures et communes différentes, ont bénéficié de près de 70 heures d'ateliers. L'École de musique et de danse a également accueilli les enfants de l'hôpital de jour Les Lucioles (GHH).

### L'École de musique et de danse intercommunale hors les murs

L'École de musique et de danse intercommunale déploie un nombre important d'actions hors les murs, notamment à destination des habitants en milieu rural. En 2024, un concert a été organisé à Turretot, le 23 mars, et à Fongueusemare le 29 juin. De nombreuses interventions et ateliers ont eu lieu auprès des écoles, des Maisons familiales et rurales (MFR) et des crèches. Enfin, à La Cerlangue, à Saint-Gilles-de-la-Neuville et à Étainhus le dispositif Orchestre à l'école suit les élèves sur un cycle de 3 ans, du CE2 au CM2, autour de la constitution d'un orchestre sur le temps scolaire.

### La médiation culturelle

À l'occasion des événements qu'elle organise ou des événements et/ou associations qu'elle accompagne (Ciné Toiles, Maison Pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc, Havre de Cinéma, festival Du Grain à Démoudre, Festiv'Arts...), la Communauté urbaine développe des actions culturelles dans chaque projet qu'elle soutient.

## L'ORGANISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Le Havre Seine Métropole aspire à rassembler ses habitants autour de grands événements, notamment en zones rurales. Réparties sur tout le territoire, les manifestations sportives et culturelles favorisent la mobilité de la population entre les communes et renforcent les liens. Ces événements ont pour caractéristiques communes l'accessibilité et la découverte.

### La Fête du Cirque

Événement incontournable à l'échelle régionale, la Fête du Cirque se déroule chaque année au parc de Gromesnil à Saint-Romain-de-Colbosc et constitue un temps fort du territoire. En 2024, 15 500 festivaliers s'y sont donné rendez-vous.

### Gromesnil dans tous ses états

Organisé au même endroit, Gromesnil dans tous ses états permet à la culture et à la biodiversité de faire cause commune. Cette grande fête, familiale et champêtre, réunit une cinquantaine d'exposants (pépiniéristes, professionnels du jardin, artisans, associations...) autour d'une programmation culturelle. En 2024, une nouveauté a fait son apparition avec la création du village «Viv(r)e la nature» proposé dans le cadre du plan local d'éducation à la nature déployé par la Communauté urbaine. Les associations participantes se sont mobilisées pour faire vivre aux 10 500 visiteurs des expériences de nature par le biais d'animations ludiques, participatives ou scientifiques.

### Les Rendez-vous d'été

Pendant la période estivale, les Rendez-vous d'été sillonnent de nombreuses communes rurales du territoire avec une programmation en plein air, familiale et gratuite (théâtre de rue, cirque, musique, conte, découverte, nature...).

En 2024, 1 400 spectateurs ont assisté aux 17 spectacles proposés dans autant de communes rurales.

### Cinéma

Pour ouvrir la culture au plus grand nombre, Le Havre Seine Métropole soutient aussi l'accès au cinéma. Grâce au dispositif itinérant CinéSeine, dont elle est actionnaire, la Communauté urbaine organise, tous les premiers mardis du mois, deux projections de films récents au Siroco, à Saint-Romain-de-Colbosc. 1 970 spectateurs ont assisté à ces séances en 2024. Le cinéma Les Arts, situé à Montivilliers et géré en délégation de service public par Noé Cinémas, a une nouvelle fois battu son record de fréquentation avec 233 387 entrées durant l'année. Des séances inclusives « Ciné Relax » à destination des publics en situation de handicap (ou pas) sont également organisées avec succès.

### Soutenir les événements proposés sur le territoire

Portés par des acteurs sportifs, culturels ou des partenaires associatifs, de nombreux événements ont bénéficié du soutien de la Communauté urbaine en 2024, parmi lesquels :

- Des événements locaux tels la Fête de la scie à Harfleur, les Dixie Days à Sainte-Adresse, le Festival Choral au Havre
- Des événements en réseau touchant plusieurs communes du territoire comme le festival de cinéma en plein air « Ciné Toiles » (Du Grain à Démoudre / Papa's Production) ou le festival de spectacle vivant jeune public « Ad Hoc » porté par le Volcan, scène nationale
- Des événements intercommunaux permettant de mutualiser les moyens et de renforcer les liens entre les communes, tel le Trail de la Pointe de Caux
- Des événements reflétant l'identité nautique du territoire comme les Voiles Étudiantes.

## CHIFFRES CLÉS 2024

PRÈS DE **30 000** PERSONNES CONCERNÉES PAR LES ACTIONS ET LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ORGANISÉS EN RÉGIE

**87** REPRÉSENTATIONS DE SPECTACLES PROGRAMMÉES

**1 090** JEUNES CONCERNÉS PAR LE PROGRAMME D' ACTIONS CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE (CTEJ)

**233 387** ENTRÉES AU CINÉMA COMMUNAUTAIRE LES ARTS

## LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Outre l'organisation et l'accompagnement d'événements identifiés, Le Havre Seine Métropole soutient financièrement des projets ou des associations qui contribuent à :

- Favoriser l'accès à une programmation culturelle en milieu rural (subvention à l'association Le Siroco)
- Accéder à un enseignement musical en proximité (subventions à Tambour Battant et aux harmonies de Criqueotot-L'Esneval et Gonnevill-la-Mallet)
- Animer le territoire (subventions à la Maison pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc et à La Hêtraie).

# RENFORCER L'ÉQUITÉ SOCIALE ET GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Depuis 2015, Le Havre Seine Métropole porte, dans un Groupement d'intérêt public (GIP), l'ingénierie liée au pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un contrat de ville intercommunal au bénéfice des communes du Havre, de Gonfreville-l'Orcher, de Montivilliers et d'Harfleur.

Document stratégique et opérationnel conclu entre l'État, les collectivités et leurs partenaires, le contrat de ville lutte contre les disparités sociales, économiques et territoriales en concentrant ses efforts et ses ressources sur les zones urbaines en difficulté. En cela, il répond aux objectifs de développement durable 5 « Égalité entre les sexes » et 8 « Travail décent et croissance ».

## DES ACTIONS QUI PROFITENT À TOUS

Dans le cadre du contrat de ville, un programme d'actions a été déployé. Le secteur associatif a joué un rôle prépondérant dans sa mise en œuvre, révélant à la fois la solidité et la qualité du réseau de partenaires : en 2024, ils ont, en effet, représenté 65 % des 55 porteurs impliqués. Cette même année, 118 actions financées par les fonds de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont bénéficié à 31 637 habitants, dont 69 % issus de quartiers prioritaires. Elles ont touché autant de femmes que d'hommes.

Un peu plus du tiers d'entre elles ont une portée intercommunale, les autres actions intervenant sur un ou plusieurs quartiers d'une commune, en fonction de la spécificité de leurs enjeux et de leurs ressources.



## LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE ET SES ENJEUX

L'année 2024 a été marquée par la signature du contrat de ville 2024-2030 par 24 partenaires. La concertation avec les habitants, les communes, les partenaires et les acteurs locaux ainsi qu'avec l'État a permis de faire émerger quatre grands enjeux pour les quartiers concernés, à savoir :

- Des quartiers du plein emploi
- Des quartiers ouverts et sûrs
- Des quartiers d'émancipation et d'intégration
- Des quartiers adaptés aux transitions

## CHIFFRES CLÉS 2024

**118**  
**ACTIONS FINANCÉES PAR LES FONDS ANCT ET MISES EN ŒUVRE**  
 DONT 31% D'ACTIONS NOUVELLES POUR UN **COÛT GLOBAL DE 7,9 M€** (DONT 1,7 M€ DE FONDS ANCT ET 80 000 € DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE)

**31 637**  
**HABITANTS BÉNÉFICIAIRES**  
 DONT 69 % D'HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

**35 %**  
**DES ACTIONS ONT ÉTÉ INTERCOMMUNALES**

## PERSPECTIVES 2025 ET +

Inscrite dans le contrat de ville 2024-2030, l'écologie dans les quartiers prioritaires représente un nouvel enjeu qui renforce le pouvoir d'agir des habitants.

L'année 2025 sera l'occasion de mieux connaître et valoriser l'existant et d'explorer les possibilités de développement. La transition écologique repose sur l'amélioration du cadre de vie (rénovation énergétique, mobilités durables, gestion des déchets) et l'adaptation des modes de vie (écogestes, transports alternatifs, éducation à l'environnement). Les collectivités et les bailleurs sociaux ont un rôle déterminant à jouer dans cette démarche.



# VEILLER À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DE TOUS

La promotion de la santé permet d'atteindre de nombreux objectifs de développement durable en développant la capacité d'action des individus, en les rendant plus autonomes et en préconisant des politiques publiques vertueuses. La poursuite des ODD offre un environnement favorable à tous suivant le concept d'une seule santé (one health). Cinq d'entre eux sont en lien avec les déterminants de la santé.

## BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ODD 3 vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être à tout âge.

### La mortalité évitable

En 2024, une stratégie CANCER a été mise en place reposant sur :

- Une communication grand public (affiche)
- Des actions partenariales (rendez-vous de dépistage)
- La signature de la charte INCA (Institut national du cancer)
- La déclinaison de la campagne Octobre

rose dans six communes avec le passage d'un bus dans neuf sites afin d'informer les publics les plus éloignés

- Des rendez-vous de la santé au plus près des habitants pour inciter aux dépistages

### L'offre de soins

En mars 2024 a été inauguré le Pôle 100% LH. Porté par l'association Sextant 76, il propose aux patients souffrant d'affection de longue durée (ALD) et sans médecin traitant, une prise en charge avec remise à jour du suivi médical, des consultations et plus si besoin. Sont mobilisés des médecins jeunes retraités poursuivant une activité libérale légère (vacation de demi-journée).

Le centre est financé par l'agence régionale de santé (69 000 €), la Communauté urbaine (21 000 €) et Sextant 76 (10 000 €). Complémentaire des autres dispositifs du territoire (médecine de garde, urgences, service d'accès aux soins), le Pôle 100% LH a pour objectif de limiter les effets des pathologies chroniques pour les patients sans médecin traitant en les inscrivant dans un parcours de soins au long cours.

### La santé mentale

Préoccupation centrale depuis la période COVID, la santé mentale bénéficie, aujourd'hui, de formations dédiées pour mieux appréhender le sujet, les ressources mises à disposition et pour mieux identifier les personnes vulnérables. En 2024, des formations à destination des étudiants ont été mises en place afin d'améliorer la veille sur cette population à risque. 30 étudiants et encadrants du Campus ont ainsi été formés aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), en lien avec l'association locale Côté Cours.

## L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Menée par la Communauté urbaine, l'action Santé à l'école répond tout à la fois à l'ODD 4 « Éducation de qualité » et à l'ODD 5 « Égalité entre les sexes » en ce qu'elle renforce les compétences psychosociales des enfants afin qu'ils deviennent de futurs adultes éclairés en matière de santé.

En 2024, 15 écoles, réparties dans 9 communes du territoire, ont bénéficié du dispositif. Plus de 2 100 élèves ont participé aux 372 animations proposées par les animatrices du service Santé. Entre septembre et octobre, 79 enseignants, 11 directeurs et 8 encadrants de l'Éducation nationale ont suivi une session de formation aux compétences psychosociales.

### CHIFFRES CLÉS 2024

**16 ÉCOLES** SOIT 131 CLASSES ONT PARTICIPÉ À SANTÉ À L'ÉCOLE

**171 ENSEIGNANTS** FORMÉS AUX COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS) : +35%

**131 PARCOURS SANTÉ** RÉALISÉS

**416 INTERVENTIONS** MENÉES PAR LES ANIMATRICES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

**131 KITS DE COMMUNICATION** MIS À DISPOSITION DES ÉCOLES

**2 720 ÉLÈVES** DU CP AU CM2 BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION SANTÉ À L'ÉCOLE : +27%.

## LA PRÉVENTION POUR TOUS

Dans la droite ligne de l'ODD 10 « Réduire les inégalités » notamment sociales et territoriales, Le Havre Seine Métropole a poursuivi ses actions de promotion de la santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les Territoires de veille active (TVA) via les Ateliers Santé Ville (ASV). Le dispositif peut être sollicité par les acteurs communaux, associatifs (clubs sportifs, associations de quartiers) et institutionnels (Éducation nationale). Il fonctionne aussi sur proposition des coordinatrices de l'ASV, en lien avec l'actualité.

## TERRITOIRE PROMOTEUR DE SANTÉ

En 2024, la Communauté urbaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoire promoteur de santé » afin de permettre aux communes de fortifier la santé de leurs habitants en améliorant leur environnement et leur cadre de vie. Dans l'esprit de l'ODD 11 « Villes et communautés durables », il s'agit de :

- Concevoir des espaces favorisant les liens sociaux et l'activité physique
- Promouvoir la « désirabilité des espaces » extérieurs
- Développer des actions locales pour améliorer la qualité de vie à travers la santé et la biodiversité

Les communes de Montivilliers, Fontenay, Angerville et La Poterie-Cap-d'Antifer ont répondu à l'AMI, bénéficiant ainsi d'un accompagnement pour réaliser leurs projets.

## PERSPECTIVES 2025 ET +

- Déployer le poste santé-environnement au sein du service Santé, lien indispensable entre ODD et déterminants de la santé
- Relancer l'AMI « Territoire promoteur de santé » auprès des communes
- Poursuivre l'action Santé à l'école en l'étendant aux moyennes et aux grandes sections et en y intégrant les écoles des quartiers QPV et des Territoires de veille active ainsi que les écoles des communes rurales
- Poursuivre la structuration de la stratégie CANCER avec les partenaires
- Pérenniser les actions relatives à la création d'un vivier de médecins (accueil des internes, remplaçants, antenne PASS-LAS)
- Poursuivre le déploiement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en incluant des actions de prévention et d'éducation aux projets de santé existants

## FOCUS SUR

# L'égalité entre les sexes, enjeu du territoire

Diffuser et transmettre la culture de l'égalité pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes qui pèsent dans les rapports filles/garçons et femmes/hommes demeure un enjeu majeur pour la Communauté urbaine. Répondant à l'ODD 5 « Égalité entre les sexes », cet engagement se manifeste dans le contrat de ville et les politiques publiques culturelles et de santé.

Dans le cadre du réseau VIF (violences intrafamiliales) animé par le Département, le GIP politique de la ville a activement participé à la journée annuelle de sensibilisation des professionnels du territoire. Cette dernière a réuni près de 300 participantes et participants autour de la thématique du contrôle coercitif. L'enquête de satisfaction a permis de témoigner de l'importance du partage de connaissances et de pratiques sur le sujet. Le service Santé participe également au groupe de travail égalité filles-garçons du réseau VIF pour une éducation basée sur le respect mutuel.

La Communauté urbaine collabore avec l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires au programme d'Éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité (EVRAS), que ce soit sur la méthodologie de projet, les ressources, les outils, la mise en lien ou l'aide à l'animation de temps dédiés.

Le Havre Seine Métropole s'attache aussi à soutenir des actions culturelles assurant l'égalité femmes/hommes. Ainsi, des parcours découverte sont proposés à l'École de musique et de danse intercommunale afin de permettre aux enfants des cycles d'éveil de découvrir une large palette d'instruments, sans idée préconçue.

De plus, la Communauté urbaine encourage la mixité des équipes techniques dans l'organisation des événements culturels Gromesnil dans tous ses états, la Fête du Cirque et les Rendez-vous d'été. En 2024, sur les 28 techniciens (son, lumière, plateau) employés, six étaient des femmes.

# Agir pour l'environnement

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE AVEC LE PLAN AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LA GESTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Entre espaces industriels fortement artificialisés, surfaces agricoles et réservoirs de biodiversité, le territoire de la Communauté urbaine apparaît très contrasté. Il est également soumis aux aléas naturels majeurs aggravés par le changement climatique. L'axe 4 du plan climat-air-énergie territorial vise à « anticiper et adapter le territoire au climat futur » à travers la préservation de la biodiversité, des écosystèmes naturels tels que la forêt, et de la ressource en eau ; le développement de la plantation de haies ; l'accompagnement vers la transition agroécologique, la sensibilisation à la culture du risque et la prise en compte de l'adaptation dans la planification.

En 2023, la Métropole a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire et Climat » porté par la Région Normandie et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), afin d'élaborer une feuille de route opérationnelle sur les enjeux d'adaptation du territoire. Dans ce cadre, trois journées de sensibilisation aux enjeux de l'adaptation ont été proposées aux agents et élus du territoire, au dernier trimestre 2024. Ces journées, animées par l'Agence Normande pour la Biodiversité et le Développement durable (ANBDD) et des experts du GIEC normand, ont réuni près de 50 participants, et permis la création d'une dynamique interservices sur les sujets climatiques. Ce travail permettra de répondre aux ambitions du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 3.



# LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif de développement durable 6 « Eau propre et assainissement » tend à une gestion durable des ressources en eau et à l'amélioration de leur qualité. Des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses ont été arrêtés par le préfet sur les captages d'eau potable du territoire de la Communauté urbaine, mobilisant tous les acteurs du territoire.

## ANIMATION DE DEUX GROUPES 30 000

Depuis 2022, Le Havre Seine Métropole soutient deux groupes d'agriculteurs labellisés « groupe 30 000 ». L'un porte sur la gestion intégrée des produits phytosanitaires en grandes cultures et l'autre sur la gestion durable des prairies en élevage bovin. Ces agriculteurs exploitent des parcelles situées dans des bassins d'alimentation de captage (BAC) et souhaitent mettre en œuvre des changements de pratiques, dans une démarche centrée sur la réduction des produits phytosanitaires en grandes cultures et la gestion durable des surfaces en herbe pour l'élevage.

En 2024, plusieurs temps d'échanges ont eu lieu :

**Groupes cultures :** cinq rencontres techniques ont permis d'aborder des sujets comme l'observation des maladies, le désherbage mécanique, la santé des plantes et les préparations naturelles de biocontrôle, l'intégration des prairies temporaires dans la rotation ;

**Groupe élevage :** quatre rencontres techniques ont favorisé les échanges autour de la gestion de la saison de pâturage, du pâturage estival en milieu séchant, du parasitisme et de la valorisation des haies en système herbager.

## SOUTIEN AU MAINTIEN DES SURFACES EN HERBE

Depuis 2021, Le Havre Seine Métropole propose un Paiement pour Services Environnementaux (PSE) aux agriculteurs engagés dans le maintien en herbe des fonds de talweg. Soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le PSE a permis à la Communauté urbaine de contractualiser avec 153 agriculteurs pendant cinq ans pour le maintien en herbe de 2 515 ha dans les bassins d'alimentation de captage. En 2024, sept nouveaux agriculteurs se sont engagés (ce qui représente 77 ha supplémentaires). Le financement du dispositif s'élève désormais à 2 200 000 €.

## PERSPECTIVES 2025 ET +

- Lancement des nouveaux programmes d'actions de réduction des pollutions diffuses des BACs d'Yport, Oudalle/Saint-Vigor-d'Ymonville et Saint-Martin-du-Bec
- Révision des programmes d'actions de réduction des pollutions diffuses des BACs de Saint-Laurent (La Payennière) et Radicatel
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'actions sur les bassins d'alimentation de captage de Radicatel, de Saint-Laurent (La Payennière), de Rolleville, d'Yport, d'Oudalle/ Saint-Vigor-d'Ymonville et de Saint-Martin-du-Bec
- Finalisation de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) du captage d'eau d'Étretat ainsi que de la démarche de révision de la DUP du captage d'eau de Radicatel
- Poursuite des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et des Mesures agro-environnementales et climatiques
- Réflexion sur la mise en place de dispositifs PSE sur de nouveaux enjeux
- Candidature au nouvel appel à projets « Groupes 30 000 »

## MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

En 2023, la candidature de la Métropole a été retenue à l'issue de l'appel à projets national « Mesures Agro-environnementales et Climatiques » visant à accompagner financièrement les agriculteurs dans la transition agroécologique, via des fonds FEADER et de l'Agence de l'eau.

En 2024, la Communauté urbaine a proposé des mesures sur le territoire des bassins d'alimentation de captage, concourant au maintien de l'herbe, à la réduction des intrants et au maintien des haies. 35 exploitants agricoles



ont contractualisé avec la Communauté urbaine, bénéficiant d'un soutien d'environ 2 000 000 € sur 5 ans.

## POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE

Ces aménagements ont pour objectif de réduire l'érosion, de freiner les ruissellements et de réduire les risques de transferts rapides de molécules phytosanitaires via les bêtes, gouffres naturels en lien direct avec la nappe souterraine. 30 aménagements de types haies, fascines ou bandes enherbées ont été réalisés, en 2024, dans le périmètre des BACs.

**36 CONSEILS AGRICOLES**  
INDIVIDUELS DÉLIVRÉS

**7 AGRICULTEURS** SUPPLÉMENTAIRES  
ENGAGÉS DANS LE PSE

**18 PROJETS D'INVESTISSEMENT**  
SOUTENUS POUR DU MATÉRIEL  
AGRICOLE (44 205 €)

**161 ANALYSES** DE LA DYNAMIQUE  
DE L'AZOTE DANS LE SOL

**30 AMÉNAGEMENTS**  
D'HYDRAULIQUE DOUCE CRÉÉS

**10 DEMANDES D'AVIS DE**  
**RETOURNEMENT** DE PRAIRIES  
PORTANT SUR 27,42 HA DONT  
9 DEMANDES SUR DES PARCELLES  
SITUÉES EN BASSIN D'ALIMENTATION  
DE CAPTAGE PORTANT SUR 14,67 HA

**2 TRAÇAGES COLORIMÉTRIQUES**  
QUANTITATIFS RÉALISÉS

**+ 1 190 VISITEURS** ACCUEILLIS  
À L'ÉCOPÔLE CYCLE DE L'EAU

**620 PERSONNES SENSIBILISÉES**  
VIA DES ANIMATIONS ORGANISÉES  
DANS LES COMMUNES

## FOCUS SUR

# Communication Écophyto

En 2024, Le Havre Seine Métropole a répondu à l'appel à projets « Communication ECOPHYTO » lancé par la Chambre d'agriculture de Normandie, dans le cadre du plan ECOPHYTO. Il s'agissait d'accompagner des actions de communication mettant en lumière la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la protection de la ressource en eau. Cela a permis à la Communauté urbaine de réaliser une vidéo présentant et valorisant le groupe 30 000 portant sur les grandes cultures et l'intégration de la prairie dans la rotation des cultures.

# L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE AVEC LE PLAN AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2021, la Communauté urbaine déploie un plan agricole et alimentaire territorial (PAAT) reposant sur différentes échelles d'actions et une coopération étroite entre les acteurs agricoles et ceux de l'alimentation. Cette démarche répond à l'objectif de développement durable 2 « Faim Zéro » en promouvant un système de production agricole viable et résilient qui contribue à la préservation des écosystèmes et qui s'adapte aux changements climatiques.

## LE PAT LABELLISÉ NIVEAU 2

Le projet alimentaire territorial de la Communauté urbaine a obtenu le label de niveau 2 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, soit le plus haut niveau de reconnaissance des PAT. Il récompense son engagement en faveur de la transition agricole et alimentaire du territoire et la mise en œuvre d'actions significatives depuis 2017. Cette distinction va permettre le financement de nouvelles actions concernant, notamment, la restauration scolaire.

## FAVORISER L'INSTALLATION DE FERMES MARAÎCHÈRES

Conscient des enjeux liés au renouvellement des générations en agriculture, Le Havre Seine Métropole crée, en 2015, un espace-test agricole situé à Cauville-sur-Mer pour accompagner l'expérimentation de projets de maraîchage biologique. Pour lever les difficultés liées à l'accès au foncier dans un secteur périurbain où les terres agricoles sont convoitées, la Communauté urbaine crée, en 2022, la société coopérative d'intérêt collectif Ceinture Verte Le Havre Seine, aux côtés du groupe Ceinture Verte et de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie. Cette SCIC facilite l'installation et la pérennisation de fermes de proximité bio, en circuit-court.

Issu de l'espace-test agricole, le premier maraîcher s'est installé sur le site de la SCIC Ceinture verte de Montivilliers, en 2024. Pouvant accueillir trois fermes, il sera totalement aménagé dans le courant de l'année 2025.

## VALORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

Près de 98 % de l'alimentation consommée sur le territoire se compose de produits agricoles « importés » alors que, dans le même temps, 97 % des produits agricoles locaux sont exportés. Afin de relocaliser la consommation et de favoriser l'autonomie alimentaire, le PAT a pour objectif d'assurer la mise en relation des

acteurs concernés. Dans l'objectif de faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande, en particulier entre professionnels de l'agriculture et de l'alimentation, la Communauté urbaine a travaillé à la création de deux outils :

- **Un annuaire des producteurs et des transformateurs locaux** pour favoriser leur mise en relation avec les professionnels du territoire. Créé au format numérique, imprimable si besoin, il a été conçu pour être régulièrement tenu à jour et facilement diffusé
- **Deux logos « Production Locale » et « Production Bio et Locale »** pour rendre visibles les producteurs et les transformateurs du territoire auprès des consommateurs et pour valoriser leurs productions localement.

## IDENTIFIER UNE SOLUTION LOGISTIQUE DÉDIÉE

En l'absence de marché d'intérêt national (MIN) ou de marché de gros sur le territoire, plusieurs études ont montré l'opportunité de travailler à une solution logistique dédiée aux circuits alimentaires de proximité dans la perspective de massifier, de rationaliser et de valoriser les flux (la rationalisation impliquant leur réduction, leur décarbonation et leur relocalisation). En 2024, la Communauté urbaine, accompagnée du bureau d'études logistiques CIRCOE, a travaillé avec les acteurs de l'offre et de la demande sur la mise en place d'un schéma logistique destiné à optimiser les approvisionnements locaux (notamment ceux destinés à la restauration collective scolaire havraise) avec une solution de transport décarbonée pour la livraison du dernier kilomètre. Ce schéma vise à organiser les flux de notre territoire vers des marchés extérieurs, principalement ceux de Paris et de l'Ile-de-France, partenaires d'Agri-Paris Seine, et représentant plus de 45 millions de repas de restauration collective par an.

Expérimenté en conditions réelles durant l'année 2025, le schéma logistique devrait permettre de définir quel outil, de type hub ou tiers lieu, serait nécessaire à sa pérennisation.

Ce projet est réalisé grâce à l'engagement de la Communauté urbaine au sein de l'association de coopération territoriale AgriParis Seine et du projet Seine nourricière, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des territoires (dispositif France 2030). Il bénéficie ainsi d'un soutien financier.

## SENSIBILISER AUX ENJEUX D'UNE AGRICULTURE ET D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Le Havre Seine Métropole contribue, chaque année, à l'organisation d'événements en lien avec la transition agroécologique et alimentaire. En 2024, se sont ainsi déroulées :

La Fête régionale de l'Agriculture Biologique dans une exploitation de la commune des Trois Pierres. Organisée par les partenaires du Plan Agricole et Alimentaire Territoire – Bio en Normandie, le réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) normands, le réseau haut-normand des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), elle a accueilli 2 000 visiteurs.

La 4<sup>e</sup> édition de la Journée de l'Alimentation de Qualité (JAQ) pour tous, organisée par l'association havraise Graine en Main, en partenariat avec le réseau Cocagne, avec deux temps forts :

- Une formation-action auprès des cuisiniers de la restauration collective scolaire du lycée Jules Le Cesne (25 cuisiniers issus de cinq communes du territoire)



- Un événement grand public, organisé en partenariat avec la Fabrique Atrium de Caucriauville, sur le thème « Manger, bouger... c'est la santé ! » pour créer du lien social et de la convivialité autour de la cuisine et de l'alimentation de qualité, en particulier auprès des publics éloignés.

## ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE PAR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

La Communauté urbaine s'inscrit dans une dynamique de coopérations territoriales comme en témoigne son engagement au sein d'AgriParis Seine. Ces collaborations permettent d'amplifier et de consolider les politiques menées localement.

En 2024, grâce à la coopération franco-québécoise en matière de résilience des systèmes agricoles et alimentaires, Le Havre Seine Métropole a été invité à intervenir lors du colloque international « Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire : des engagements aux actions » organisé par l'Université Laval de Québec, le ministère de l'Agriculture québécois, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Convention sur la diversité biologique. 250 experts et agriculteurs, venus de 39 pays, y ont assisté.

## PERSPECTIVES 2025

### ET +

#### Expérimenter une solution logistique des circuits courts

#### Encourager le développement de l'agriculture biologique

Dans le prolongement de l'étude d'opportunité économique menée en 2023, la Communauté urbaine s'emploiera, en 2025, à la structuration d'une filière biologique locale Blé-Farine-Pain pour accompagner les agriculteurs engagés dans la protection des ressources territoriales. Cette démarche réunit tous les acteurs économiques de la chaîne, de la production à la distribution du produit fini. Elle est soutenue financièrement par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

#### Accompagner la transition alimentaire dans la restauration collective du territoire

À la rentrée 2025, la Communauté urbaine prévoit de relancer un dispositif d'accompagnement global sur trois années grâce au concours financier de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Normandie, dans le cadre du dispositif France Nation Verte.

## CHIFFRES CLÉS 2024

**60,5 % DE TERRES AGRICOLES** SUR LA SURFACE DU TERRITOIRE (OSCOM DRAAF 2019)

**5 % DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE** (SOURCE : DIAGNOSTIC AGRICOLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE 2023 / AGENCE BIO 2024)

**350 EXPLOITATIONS** AGRICOLES



# LA GESTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

## PERSPECTIVES 2025 ET +

### Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

- Entretien sélectif de cours d'eau, gestion différenciée des parcelles humides, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, faucardage...
- Mise en œuvre du programme 2025-2026 de suivi de la qualité physicochimique et biologique des cours d'eau
- Poursuite des études de renaturation des cours d'eau, rétablissement de la continuité écologique sur la Rouelles et le Saint-Laurent et démarches réglementaires (autorisation environnementale)
- Initiation d'un projet de rétablissement de la continuité écologique sur la Lézarde à Montivilliers
- Finalisation des travaux de restauration de la zone humide « Roselières » à Montivilliers

### Pour mobiliser et sensibiliser

- Élaboration d'un guide détaillé sur les bonnes pratiques dans les milieux aquatiques

Depuis 2010, Le Havre Seine Métropole est en charge de la « gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés » ainsi que, depuis 2017, de la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». La Communauté urbaine s'attache donc à préserver et à enrichir les milieux aquatiques en restaurant leurs fonctionnalités naturelles et en adaptant le territoire pour faire face aux événements climatiques extrêmes. Deux axes majeurs guident ses actions : la gestion et l'entretien sélectif des rivières et milieux connexes ainsi que leur aménagement, leur restauration et leur renaturation.

## PRÉSERVER ET RESTAURER

### Les actions menées en 2024 :

- Entretien sélectif de cours d'eau, gestion différenciée des parcelles humides, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, faucardage...
- Élaboration d'un nouveau programme 2025-2026 de suivi de la qualité physicochimique et biologique des cours d'eau
- Restauration/stabilisation des berges sur la Lézarde (Rolleville), la Curande (Fontenay) et la Rouelles (Le Havre)
- Poursuite de trois études de maîtrise d'œuvre de restauration de cours d'eau sur la Rouelles et rétablissement de la continuité écologique sur le Saint-Laurent

- Ouverture de milieu (abattage débroussaillage) sur la zone humide dite « Roselières » à Montivilliers.

## MOBILISER ET SENSIBILISER

Afin d'informer et de sensibiliser les riverains des cours d'eau sur l'entretien des rivières, une lettre d'information a vu le jour, en 2024, toujours en cours de diffusion à la fin de l'année.

## CHIFFRES CLÉS 2024

**3 KM DE COURS D'EAU ENTRETENUS SUR LA RIVIÈRE SAINT-LAURENT ET 1,8 KM DE RAMASSAGE DE DÉCHETS DIVERS (ENVIRON 5 M<sup>3</sup>)**

**350 M<sup>2</sup> D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES GÉRÉES (RENOUÉE DU JAPON, BALSAMINE DE L'HIMALAYA)**

**1,8 KM FAUCARDÉS SUR LA LÉZARDE ET 24 EMBÂCLES RETIRÉS SUR L'ENSEMBLE DES COURS D'EAU (ENVIRON 100 M<sup>3</sup>)**

**40 ML DE BERGES RESTAURÉES**

**2,1 HA DE PARCELLES HUMIDES EN GESTION DIFFÉRENCIÉE (FAUCHE TARDIVE ET ALTERNÉE)**

**2 CAMPAGNES DE SUIVIS PHYSICOCHIMIQUE ET BACTÉRIOLOGIQUE RÉALISÉES SUR SIX STATIONS REPRÉSENTATIVES DU TERRITOIRE**



# LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Adopté en 2023, le Plan nature et biodiversité répond aux enjeux d'adaptation au changement climatique du territoire et à l'objectif de développement durable 15 « Préserver la vie terrestre » en s'attachant, notamment, à la préservation et à la restauration des écosystèmes ainsi qu'à la gestion durable des forêts. Ce plan s'articule autour de 3 axes :

- L'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire
- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs par la mise en œuvre d'un Plan local d'éducation à la nature
- La préservation et la restauration de la trame verte et bleue.

## AXE 1 : INVENTAIRE DE CHAUVES-SOURIS EN COURS

En 2024, un inventaire des chiroptères (chauves-souris) a débuté sur le territoire. Pendant deux ans, 40 points d'écoute seront installés dans des zones stratégiques afin de comptabiliser et de localiser les espèces présentes. Ce travail s'inscrit dans la continuité d'une réflexion sur la trame noire (biodiversité nocturne) débutée en 2023 dans le cadre d'une campagne de recensement des chauves-souris dans les églises. Les chiroptères sont un bon indicateur de l'état et de la fonctionnalité des haies et des forêts du territoire.

## AXE 2 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL D'ÉDUCATION À LA NATURE

En 2024, le Plan local d'éducation à la nature (PLEN) a poursuivi son déploiement avec l'organisation de deux plénières : l'une à destination des enseignants, en avril et l'autre à destination des structures de loisirs, en décembre. Ces temps forts ont permis de présenter les actions du PLEN, de faire émerger les besoins de ces publics cibles et de favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'éducation. Cette année, le festival Gromesnil dans tous ses états a accueilli pour la première fois, le village « Viv(r)e la nature » : les visiteurs ont ainsi pu rencontrer treize acteurs de l'éducation à la nature et participer à de nombreuses activités (chasse au

trésor « nature », découverte sensorielle, balade à l'écoute des oiseaux du parc...).

### Formation des élus et des agents du territoire à la biodiversité

Au cours de l'année 2024, il a été proposé aux élus et aux agents du territoire des ateliers de formation et/ou de sensibilisation à la biodiversité :

- En mars, deux ateliers de taille des arbres fruitiers ont été proposés
- En juin, 11 maires ont visité la Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine pour en appréhender les atouts. 31 élus et agents ont participé à un chantier dédié aux espèces exotiques envahissantes, espèces nuisibles à la biodiversité locale et à notre santé

- En avril et en novembre, deux ateliers ont permis de croiser les enjeux “santé” et “biodiversité” dans le cadre d’un atelier sur la désimpermeabilisation des cours d’école et d’une balade sensible pour intégrer la santé dans les projets d’urbanisme.

### AXE 3 : CARBOLocal ACCÉLÈRE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Carbolocal a été développé pour connecter les porteurs de projets souhaitant planter des haies et des vergers, et les entreprises, dans une démarche commune de neutralité carbone et de transition écologique. Le dispositif a pour objectif de maintenir localement les bénéfices financiers, sociaux et environnementaux liés à la responsabilité sociétale des entreprises, en les orientant vers des actions à fort impact environnemental favorisant la transition écologique du territoire.

#### Partenariat avec la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris

En septembre 2024, la Communauté urbaine s’est rapprochée de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris pour faciliter la mise en œuvre de Carbolocal et en améliorer

l’impact. Ce partenariat apporte une expertise précieuse en matière de référentiel et de méthodologie, de labellisation des projets de plantation, de gestion et de suivi des contributions carbone des entreprises (registre carbone) comme sur les aspects contractuels et financiers.

#### Nouvelles offres de services

En 2024, Carbolocal a expérimenté de nouvelles offres de service aux entreprises du territoire (visites d’exploitations agricoles, ateliers d’entretien des arbres, chantiers participatifs de plantation...) destinées à sensibiliser les salariés, les scolaires et les élus aux enjeux du territoire et aux problématiques en milieu rural (érosion, ruissellement, biodiversité, carbone, maintien des arbres, implantation d’essences locales...) Ces nouvelles offres ont permis à Carbolocal d’obtenir davantage de fonds en offrant la possibilité à de nouvelles entreprises de s’engager et aux entreprises déjà engagées de monter en compétences sur les sujets de transition écologique, de biodiversité, etc. 5 000 € HT ont ainsi été collectés auprès de quatre entreprises désireuses de financer davantage que le crédit carbone en offrant à leurs salariés l’opportunité de participer à un projet de plantation.



### FOCUS SUR

## 71 ha de boisement et de coteaux boisés acquis pour préserver la biodiversité

En décembre 2024, la Communauté urbaine a acquis 71 ha de boisements et de coteaux boisés sur la commune de Saint-Vigor-d’Ymonville. Cette initiative vise à préserver ces espaces, rares sur le territoire (7 %). Les boisements sont de véritables puits de biodiversité, abritant une multitude d’espèces animales et végétales. Ils jouent également un rôle déterminant dans la gestion de la ressource en eau et le stockage de carbone. Ces espaces naturels sont sources de bien-être pour la population locale. L’achat a été possible grâce à une aide du Fonds vert s’élevant à 527 000 € soit 80 % du coût total de l’opération.

#### Gestion et valorisation des haies

En 2024, plusieurs événements ont été organisés sur cette thématique. Parmi eux, le lancement du club « Agris Planteurs », dont la première rencontre s’est tenue à Bréauté (Bac d’Yport) et a réuni plus de quinze agriculteurs planteurs engagés dans la démarche. Une manifestation axée sur la valorisation de la haie s’est également tenue à Manéglise. Par ailleurs, deux rencontres ont été dédiées aux entreprises, l’une à Épreville et l’autre à Gonfreville-l’Orcher, renforçant le lien entre agriculteurs, entrepreneurs et acteurs du territoire autour de la plantation et de la gestion des haies. Ces rencontres et ces temps d’échanges sont essentiels pour valoriser et assurer la pérennité des plantations.

#### Prise en compte de la biodiversité dans l’élaboration du PLUi

L’orientation d’aménagement et de programmation (OAP) thématique nature et biodiversité a été élaborée en concertation avec les acteurs et chacune des OAP sectorielles ont été traitées sous le prisme de la biodiversité et de la trame verte et bleue. Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des élus de dix communes du territoire sur l’importance de préserver le patrimoine naturel et les continuités écologiques qui y sont liées.

Parallèlement, un travail de recensement des haies, initié en 2023, s’est achevé en 2024 : mieux connaître leur implantation sur le territoire aide à mieux les préserver sur le long terme.

## CHIFFRES CLÉS 2024

**AXE 1  
ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR  
L'ÉTAT DE CONSERVATION DES  
BOISEMENTS**

**246 HA DE BOISEMENTS** ONT FAIT L'OBJET D'INVENTAIRES FLORISTIQUES ET D'UNE ÉTUDE POUR QUALIFIER LE NIVEAU DE CONSERVATION DES BOISEMENTS DANS LA VALLÉE DE L'OUDALLE

**AXE 2  
MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL  
D'ÉDUCATION À LA NATURE**

**121 PERSONNES MOBILISÉES** SUR 2 TEMPS FORTS DU PLEN À DESTINATION DES ENSEIGNANTS ET DES STRUCTURES DE LOISIRS

**6 PROJETS FINANCÉS** POUR DÉVELOPPER LE PLEN

**1<sup>RE</sup> ÉDITION DU VILLAGE « VIV(R)E LA NATURE »** LORS DU FESTIVAL GROMESNIL DANS TOUS SES ÉTATS, ANIMÉ PAR 13 ACTEURS DU PLEN

**331 ACTIONS D'ÉDUCATION À LA NATURE** RELAYÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME

**AXE 3  
RECOMPOSITION DE LA TRAME BOCAGÈRE  
GRÂCE AU DISPOSITIF CARBOLOCAL (SAISON  
2024)**

**29 000 € MOBILISÉS** AUPRÈS DE 10 ENTREPRISES (TPE, PME, INDUSTRIE) DONT CERTAINES SE SONT RÉENGAGÉES DANS DE NOUVEAUX PROJETS DE PLANTATION POUR L'ANNÉE 2025

**7 400 € VERSÉS** PAR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR DES OFFRES DE SERVICE (CHANTIER DE PLANTATION, ATELIER D'ENTRETIEN, VISITE D'EXPLOITATION)

**12 AGRICULTEURS ET 3 COMMUNES PORTEURS DE PROJETS**

**7 KM DE HAIES ET 225 ARBRES FRUITIERS** PLANTÉS

**700 TONNES DE CO<sub>2</sub> SÉQUESTRÉES** ET FINANCÉES PAR DES ENTREPRISES LOCALES

**515 TONNES DE CO<sub>2</sub> SÉQUESTRÉES** PAR LES HAIES EN 25 ANS

**14 CHANTIERS PARTICIPATIFS** DE PLANTATION

**371 PARTICIPANTS** AUX CHANTIERS DE PLANTATION CARBOLOCAL

**4 ÉVÉNEMENTS** DÉDIÉS À LA GESTION DE LA HAIE ET SA VALORISATION AINSI QU'À LA SENSIBILISATION DES ENTREPRISES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

**PRÉSERVATION DES RÉSERVOIRS DE  
BIODIVERSITÉ BOISÉS**

PRÉSERVATION DE 71 HA DE BOISEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE ACQUIS PAR LA CU POUR ÉVITER SA DÉGRADATION



## PERSPECTIVES 2025 ET +

**AXE 1****Amélioration de la connaissance du patrimoine biodiversité**

Poursuite des inventaires floristiques et des études portant sur le niveau de conservation dans les vallons boisés de Rogerville (195 ha), de l'Orcher (114 ha) et du Petit Vaux (40 ha), ce qui représente un total de 349 ha supplémentaires inventoriés.

**AXE 2****Sensibilisation aux enjeux de préservation de la nature**

Déploiement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des professionnels de la petite enfance afin de faire de l'éveil par la nature un outil pédagogique indispensable.

Développer le village « Viv(r)e la nature » présent lors du festival Gromesnil dans tous ses états, pour y intégrer toutes les associations partenaires.

**AXE 3****Préservation et restauration des réservoirs de biodiversité boisée**

La Communauté urbaine portera la première obligation réelle environnementale (ORE) du territoire, un dispositif garantissant la pérennité de la protection des boisements acquis en 2024, en partenariat avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. Ce dispositif permettra de classer les 71 ha de boisements récemment acquis en zone de protection forte (ZPF), contribuant, ainsi, à atteindre les 10 % d'aires protégées de manière stricte, inscrits dans la stratégie nationale de biodiversité 2030 (SNB).

Élaborée à la suite d'une large concertation des acteurs de la filière bois, la charte forestière de territoire sera lancée et développera 20 actions dédiées à la préservation et à la gestion durable des 3 900 ha de forêts du territoire, en tenant compte de leur multifonctionnalité. Ces espaces jouent un rôle prépondérant dans la préservation des ressources (bois, eau, air, sol, ...) et dans l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Ils occupent une place importante dans les filières économiques locales. Cette charte multi-partenaire impliquera tous les acteurs, notamment les propriétaires privés.

**Déploiement de la trame bocagère**

Plantation de plus de 11 000 arbres, plus particulièrement dans les bassins d'alimentation de captage (BACs).

Sensibilisation des acteurs et développement de partenariats stratégiques pour la gestion des haies après plantation afin d'assurer leur pérennité.



# LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

Le Havre Seine Métropole participe à prévenir les risques naturels et technologiques présents sur le territoire afin de protéger la population, limiter les dommages et favoriser un retour à une situation normale. En œuvrant ainsi, elle répond à l'objectif de développement durable 11 « Villes et communautés durables ».

## LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

- **Contribution à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** via l'intégration des données issues du recensement des cavités souterraines et la prise en compte des plans de prévention des risques (inondations, littoral).
- **Déploiement des exercices du plan de mise à l'abri (PMA) dans les bâtiments communautaires**  
Les bâtiments Curie et la Maison de territoire de Saint-Romain-de-Colbosc ont établi leur plan de mise à l'abri avec l'élaboration de procédures spécifiques, l'installation d'une

alarme spéciale et l'achat d'une valise de confinement. À l'occasion de la Semaine de la résilience organisée en octobre 2024, l'ensemble du personnel des deux bâtiments a réalisé un exercice de confinement animé et accompagné par le service Risques majeurs.

- **Modernisation et sécurisation des dispositifs d'alerte (sirènes)**  
Le programme de modernisation a permis de remplacer quatre armoires de commandes des sirènes d'alerte.
- **Rédaction du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**  
La rédaction du plan intercommunal de sauvegarde s'est poursuivie, en 2024, avec l'élaboration des fiches réflexes pour les participants au poste de coordination intercommunal (PCIC). En juin, un exercice d'état-major a été réalisé avec les directions générales de la Ville du Havre et de la Communauté urbaine, qui a permis de vérifier la bonne compréhension des rôles de chacun.

- **Poursuite de la montée en compétences de l'intercommunalité en matière de gestion de crise**

À l'occasion de la Semaine de la résilience, le service Risques majeurs a proposé une action de sensibilisation aux risques et à la sécurité sous la forme d'un escape game et d'ateliers ludiques. Il s'agissait de mieux faire connaître les risques auxquels les agents intercommunaux pourraient être exposés, d'adopter les bons comportements et de tester leurs connaissances. 48 agents intercommunaux ont participé à cette animation. Les formations à la gestion de crise des élus et des agents des communes se sont également poursuivies en 2024 avec 25 nouveaux agents et élus formés. Ces formations sur trois jours comprenaient une sensibilisation à la culture du risque, une présentation opérationnelle des dispositifs et la réalisation d'exercices de simulation, de communication et de gestion de crise.



## CHIFFRES CLÉS 2024

- **54 COMMUNES** ONT BÉNÉFICIÉ DE LA MISE À JOUR DU RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES
- **25 ÉLUS COMMUNAUX ET AGENTS** FORMÉS À LA GESTION DE CRISE

## PERSPECTIVES 2025 ET +

Lancement du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : Une fois labellisé par l'État, le programme engage pour six ans. Il a pour objectif de réduire la vulnérabilité du territoire et d'acculturer la population et les acteurs locaux aux risques multiples d'inondation et aux mesures de sécurité qui en découlent. Il comprendra notamment le lancement d'une étude préalable aux diagnostics de vulnérabilité au risque inondation du territoire et l'élaboration d'une stratégie d'acculturation du risque inondation et le plan de communication.

Réalisation de l'audit sur l'interopérabilité du dispositif d'alerte avec celui de l'État (sirènes).

Validation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Poursuite de la montée en compétences des communes et de l'intercommunalité en matière de gestion de crise.



# L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le Havre Seine Métropole œuvre à la planification de l'aménagement du territoire à travers la réalisation du premier plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). La Communauté urbaine élabore également plusieurs projets d'aménagement structurants en réponse à l'objectif de développement durable 11 « Villes et communes durables ».

## LE PLUi, UN OUTIL AU SERVICE DES TRANSITIONS TERRITORIALES

Le plan local d'urbanisme intercommunal est le document d'urbanisme local de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager,

déclaration préalable, etc.). Il constitue le relais opérationnel et réglementaire des projets d'aménagement du territoire.

L'élaboration du premier PLUi de la Communauté urbaine progresse avec la finalisation de son volet réglementaire. En 2024, le travail s'est concentré sur la traduction des ambitions du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en règles d'urbanisme et de construction concrètes qui serviront de supports à l'application du droit des sols et aux aménagements futurs dans les 54 communes du territoire. Ces règles répondent à trois questions :

- Que peut-on construire et à quel endroit ?
- Comment préserver et valoriser l'environnement ?
- Comment raccorder les constructions aux

équipements et aux réseaux ?

Le règlement du PLUi garantit un développement équilibré, durable et respectueux de l'identité locale. Il se décline en plusieurs parties :

- Le règlement écrit détaillant les règles applicables sur tout le territoire, zone par zone (soit les zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser)
- Le règlement graphique, doté de plans clairs, permettant de visualiser les zonages, les hauteurs maximales, les contraintes existantes sur le terrain, le patrimoine bâti et naturel protégé ou encore les espaces de stationnement.

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui fixent les règles générales d'aménagement et les objectifs préconisés sur les secteurs à urbaniser et/ou de renouvellement urbain. Les OAP répondent à des défis spécifiques pour améliorer la qualité de vie, protéger la nature et valoriser le patrimoine. Les OAP thématiques « Nature et biodiversité » et « Clos masure » viendront compléter l'identification du patrimoine à préserver et à valoriser dans les projets.

## PERSPECTIVES 2025 ET +

**Début 2025** : les travaux d'élaboration du PLUi seront arrêtés et validés par les élus communautaires. Le projet sera ensuite transmis, pour avis, aux 54 communes du territoire, à l'État, aux chambres consulaires et aux personnes publiques associées (PPA) à la démarche.

**À la rentrée 2025**, il fera l'objet d'une enquête publique.

**Début 2026** : finalisation du dossier et application du PLUi à l'ensemble des 54 communes.

# Accompagner la transition vers l'économie circulaire et bas carbone

FAVORISER L'ESSOR DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE  
ET TERRITORIALE

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE,  
ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ne dispose pas directement des leviers pour agir dans tous les domaines de la décarbonation, elle sait, néanmoins, mobiliser les nombreux acteurs locaux autour de la transition écologique et énergétique du territoire. Ainsi, l'axe 5 du Plan climat-air-énergie territorial vise à « Accompagner la transition vers l'économie circulaire et bas carbone », en favorisant, notamment, les synergies inter-entreprises visant la décarbonation et la réduction des déchets. Il convient également de se montrer innovant en matière de transitions afin d'engager une dynamique de transformation, facteur d'attractivité territoriale.



# FAVORISER L'ESSOR DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est une démarche d'économie circulaire basée sur la mise en commun des ressources par les acteurs économiques du territoire, en vue de les mutualiser, de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Il peut s'agir, par exemple, d'un partage d'infrastructures ou d'équipements ou de la mise en place de services communs. L'EIT vise à proposer des solutions locales et coopératives innovantes. Engagée dans cette démarche depuis 2019, la Communauté urbaine répond à l'Objectif de développement durable (ODD) 9 « Industrie, innovation et infrastructure » en permettant un développement économique résilient et en favorisant une utilisation plus rationnelle des ressources.

## LABELLISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'inscription des parcs d'activités communautaires Éco-Normandie, Le Havre Plateau et Le Mesnil au label régional Normandie Responsable (RSE) témoigne d'une volonté forte de favoriser le bien-être au quotidien des salariés et des usagers des parcs et d'encourager l'interconnaissance de ses acteurs économiques.

En 2024, le parc Éco-Normandie, situé à Saint-Romain-de-Colbosc, a vu son label renouvelé et le parc du Havre Plateau a obtenu sa labellisation.

## SYNERGIES INTER-ENTREPRISES

Dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale, le projet SAPIENS a permis de mettre en place des synergies collectives :

- Sur le volet énergie décarbonée, le projet d'autoconsommation et de production collective en énergie issue du photovoltaïque avance avec la réalisation, en 2024, des études de faisabilité et de dimensionnement
- Sur le volet social RSE, une mise en lien a été effectuée, en décembre 2024, entre acteurs du champ du handicap et entreprises de Saint-Romain-de-Colbosc
- Quatre ateliers ont été organisés pour renforcer la connaissance réciproque des acteurs économiques locaux.

## DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MATÉRIAUX DE RÉEMPLOI DU BÂTIMENT

Le pôle de compétences sur le réemploi des matériaux du bâtiment s'est structuré avec la création de l'association Grand Chantier en octobre 2024.

Diligentée par Le Havre Seine Métropole et menée par l'association Fibois Normandie, l'étude du potentiel de réemploi du bois dans la région havraise a permis de :

- Faire l'état des lieux de la filière réemploi locale en recensant les entreprises du bassin havrais qui auraient des ressources ou des besoins en bois de réemploi

## PERSPECTIVES 2025 ET +

### Labellisation du parc d'activités Le Havre Plateau

L'objectif est d'obtenir la labellisation Normandie Responsable en décembre 2025, grâce au lancement d'une dynamique collective entre les entreprises de la zone d'activités animée par Le Havre Seine Métropole afin de coconstruire le programme d'actions du label sur les axes environnement/biodiversité, emploi/formation et animation/gouvernance.

En 2025, seront proposés par la Communauté urbaine et la SHEMA (Société d'économie mixte d'aménagement Normandie) :

- 3 ateliers RSE avec l'Agende de Développement (AD) pour la Normandie
- 1 atelier biodiversité avec l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)
- 1 atelier détection de synergies

### Synergies inter-entreprises (projet SAPIENS)

Sur le parc d'activités Le Havre Plateau, lancement de la démarche EIT en s'appuyant sur la dynamique de labellisation pour développer les liens entre acteurs économiques et organiser un atelier de détection de synergies, fin 2025. L'objectif sera d'identifier un besoin commun afin de créer des réponses inter-entreprises pour que les déchets des uns puissent constituer des ressources pour les autres.

Sur le parc Éco-Normandie de Saint-Romain-de-Colbosc, l'atelier inter-entreprises de décembre 2024 a abouti à l'écriture collective d'une feuille de route pour 2025 planifiant les projets de mutualisation dans les domaines suivants :

- Poursuite du projet de production et de consommation d'énergie photovoltaïque en boucle locale en vue d'une finalisation sur 2025
- Organisation conjointe de formations sécurité obligatoires
- Relance de l'étude de solutions de mobilité décarbonée pour les salariés de la zone d'activités
- Travail prospectif pour un accès à une offre de restauration durable et locale pour les salariés

### Développement de la filière matériaux de réemploi du bâtiment

Soutien apporté par la Communauté Urbaine à l'association Grand Chantier pour la structuration de la filière et notamment le développement des nouveaux emplois de demain, par :

- Une aide à la mise en lien des acteurs de la filière, notamment pour trouver des locaux adaptés à la mise en œuvre des axes « Production », « Formation » et « Expérimentation » du projet
- Un apport d'expertise sur l'animation et la gestion de la dynamique collective
- Une expertise juridique financée dans le cadre de la labellisation Le Havre, ville portuaire intelligente (LHVPI)
- Un complément de financement permettant à l'association Grand Chantier de bénéficier du dispositif Fabrique à Initiatives et enclencher la création d'emplois

### Zone industrielle bas carbone (ZIBaC)

Élaboration de la toile industrielle par l'Agence d'urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH) qui permettra d'alimenter la réflexion sur la création de filières locales décarbonées

- Mettre en lumière les freins au développement de la filière et les pistes de réflexion quant aux solutions pour les lever
- Identifier certains leviers (écarts de coût entre un matériau neuf et un matériau de réemploi, coût carbone...).

## ZONE INDUSTRIELLE BAS CARBONE (ZIBaC)

En 2024, la Communauté urbaine a participé aux études menées dans le cadre du projet ZIBaC, aux côtés de l'association SOCRATE (réunissant les réseaux d'industriels UPSIDE - Boucles de

Rouen, SYNERZIP-LH, INCASE à Port-Jérôme) et d'HAROPA PORT.

Celles-ci ont porté sur :

- L'analyse des besoins et des modalités de gestion des eaux industrielles, ressource qu'il convient de protéger et de partager, dans le cadre de l'étude EAU REUT achevée en décembre 2024
- Le lancement de l'étude des flux de déchets/ressources (toile industrielle) par l'AURH. Elle devrait permettre de mieux cibler les acteurs structurants et les maillons manquants au sein de l'écosystème territorial.

## CHIFFRES CLÉS 2024

**13 ACTEURS ÉCONOMIQUES** IMPLIQUÉS DANS LA DÉMARCHE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE EN 2024

**1 RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION NORMANDIE RESPONSABLE** POUR LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCO-NORMANDIE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

**4 PROJETS DE MUTUALISATION PLANIFIÉS** ENTRE LES ENTREPRISES DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC SUR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE EN BOUCLE LOCALE, LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE, L'ACCÈS À UNE OFFRE DE RESTAURATION DURABLE ET LOCALE POUR LES SALARIÉS ET L'ORGANISATION CONJOINTE DE CERTAINES FORMATIONS



## LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

### HARMONISATION DU FINANCEMENT DE LA TEOM

Depuis 2024, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dépend désormais du niveau de service de chaque zone du territoire. Trois niveaux ont été arrêtés qui remplaceront les sept taux actuels à la fin des quatre années de lissage (2024-2027).

### NOUVELLES FILIÈRES DE GESTION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

Le conventionnement avec l'éco-organisme en charge de la reprise des déchets du bâtiment a permis la mise en place d'un ensemble de dispositifs permettant la collecte de déchets spécifiques comme les déchets de plâtre ou

les huisseries anciennes. Ces derniers vont permettre de réduire les déchets incinérés et limiter les coûts de traitement des flux concernés. À la suite du contrat signé en juin 2024 avec la nouvelle filière PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment), 583 tonnes de déchets ont été captées et recyclées. La mise en place de cette filière générera de nouvelles recettes de l'ordre de 300 000 € et des économies de traitement estimées à 120 000 €, en année pleine.

### LE RETOUR DE RÉINVENTIF

En 2024, la 8<sup>e</sup> édition du salon du réemploi Réinventif s'est déroulée, pour la première fois, au Carré des Docks au Havre. 76 exposants, des conférences thématiques, des défilés

de vêtements upcyclés ont animé les trois jours d'ouverture au public, du 22 et le 24 novembre. La manifestation a accueilli près de 9 000 visiteurs (dont 300 scolaires).

### MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA

Depuis janvier 2024 le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en vigueur sur le territoire de la Communauté urbaine. Il s'articule autour de 4 axes (déclinés en 24 actions) :

- Encourager la bonne gestion des biodéchets et la réduction des déchets verts
- Devenir exemplaire
- Allonger la durée de vie des objets, des produits et matériaux en favorisant le réemploi
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

### FOCUS SUR

## Le futur centre de recyclage à Criquetot-l'Esneval, un modèle d'aménagement durable

La Communauté urbaine construit un centre de recyclage associé à une recyclerie, en lieu et place de l'actuelle déchèterie, limitant ainsi la consommation de terres agricoles tout en complétant son réseau au nord du territoire. Pour cela, la disposition a été revue. Le centre sera la première déchèterie « à plat » (sans quai) fonctionnant avec des bennes à godets. Le projet intègre également une ferme photovoltaïque comprenant 248 m<sup>2</sup> de panneaux qui permettront d'alimenter le site et de contribuer à l'alimentation électrique de la piscine communautaire. L'actuelle déchetterie fermera ses portes le 2 février 2025. L'activité sera transférée sur le site de Goderville, le réseau des centres de recyclage de la Communauté urbaine et la zone d'activité de l'Ormerie, située sur la commune de Criquetot-l'Esneval, pour les déchets verts. Des travaux sur la voirie (route de Turretot) interviendront dès février 2025. Le nouveau centre de recyclage devrait être livré en mars - avril 2026.

Développé sur six ans, le PLPDMA fait l'objet d'une évaluation annuelle. Ce programme doit permettre d'éviter la production de 24 000 tonnes de déchets, soit 87 kg/hab. Parallèlement, des actions engagées de longue date se poursuivent, tels les ateliers de jardinage durable qui ont accueilli 1 328 personnes en 2024.

### GÉNÉRALISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES CARTONS

En 2024, le déploiement des colonnes d'apport volontaire permettant la collecte de cartons s'est encore accéléré avec l'installation de

69 colonnes supplémentaires, portant le nombre total à 183 unités déployées sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine (6 installées en 2020, 30 en 2021, 37 en 2022, 41 en 2023, 69 en 2024).

### ACQUISITION DE VÉHICULES ROULANT AU GAZ

Le Havre Seine Métropole dispose, depuis 2024, de 3 bennes à ordures ménagères (BOM) 26T alimentées au GNV (gaz naturel véhicule) et met actuellement en exploitation 8 mini BOM 2T800 en bicarburation essence/GNV.

## PERSPECTIVES 2025 ET +

Poursuite du déploiement de la **collecte en point d'apport volontaire des déchets alimentaires**. Le dispositif sera étendu à plusieurs communes. Une centaine d'équipements devraient être installés dans l'année. Les déchets alimentaires collectés seront envoyés vers une plateforme de compostage, située à Saint-Vigor-d'Ymonville.

Agrandissement de la recyclerie Havre Nord et **ouverture de recycleries** sur les centres de recyclage de Montivilliers, du Havre Sud et de Saint-Romain-de-Colbosc. Une partie de ces équipements destinés aux dons d'objets à des fins de réemploi sera gérée en collaboration avec les associations et/ou les chantiers d'insertion du territoire.

Renforcement de la sensibilisation de proximité pour une **meilleure qualité de tri**. L'équipe des ambassadeurs sera complétée par une équipe de Léopards du tri\*, dans le cadre d'une opération conjointe entre la Communauté urbaine et la Région Normandie. L'objectif est de plus et mieux trier les emballages pour favoriser leur recyclage.

**Mise en œuvre des premières actions du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** avec notamment l'accompagnement technique et financier des foyers aux opérations de mulching\*\* et de broyage, avec l'objectif de faire du déchet vert une ressource pour les jardins dans lesquels il est produit.

\*Les Léopards du tri sont des volontaires en service civique formés et équipés par la Région Normandie.

\*\*Le mulching est une technique de jardinage visant à broyer l'herbe fraîchement coupée pour la transformer en paillis à laisser sur place.

## CHIFFRES CLÉS 2024

Déchets ménagers et assimilés	2010	2022	2023	2024
kg/habitant hors gravats	562	521	506	528
Tonnage collecté hors gravats	157 385	141 466	134 325	140 252
Taux de réduction des déchets par rapport à 2010	-	-10%	-15%	-11%
kg/hab avec gravats	647	597	557	583
Tonnage total collecté	162 139	162 143	147 894	155 089
Taux de réduction des déchets par rapport à 2010	-	+0%	-9%	-1%

Bilan valorisation	2010	2022	2023	2024
Tonnages envoyés en valorisation énergétique	90 887	81 483	72 726	75 981
Tonnages envoyés en compostage	19 796	31 305	34 844	26 201
Tonnages envoyés en recyclage	19 489	26 262	24 793	39 243
Total valorisation des déchets	130 172	139 050	132 363	141 426
Total déchets traités	162 139	162 143	147 894	155 089
Taux de valorisation énergétique	58%	50%	49%	49%
Taux de recyclage	13%	19%	24%	25%
Taux de compostage	12%	16%	17%	17%



# L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un territoire durable est facteur d'attractivité. La Communauté urbaine encourage le développement d'une économie locale innovante au service des transitions écologiques dans le respect de l'Objectif de développement durable (ODD 9) « Industrie, innovation et infrastructure ». Elle intègre également les enjeux d'une croissance durable dans le déploiement de sa politique publique touristique, comme le préconise l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique ».

## AGIR SUR LA MOBILITÉ POUR FAVORISER UN TOURISME DURABLE

En 2024, le syndicat mixte Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la gestion des

flux touristiques, dans le cadre de la stratégie nationale éponyme portée par Atout France. Un observatoire des mobilités sera mis en place afin d'établir un plan d'actions destiné à faciliter les déplacements des visiteurs et des habitants et à sensibiliser à l'usage des transports en commun et des modes doux.

## L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Havre, ville portuaire intelligente (LHVPI) est un programme labellisé France 2030 qui vise à accompagner les innovations sur le territoire avec pour objectif de :

- Conforter HAROPA PORT comme un port de rang mondial
- Répondre aux défis des transitions numérique, énergétique, environnementale et sociale

- Développer de nouveaux services à destination des habitants, au service de l'attractivité du territoire
- Constituer une communauté d'acteurs capables de répondre à ces défis de manière réactive, créative et innovante.

Après cinq ans d'existence, LHVPI est devenu une véritable « fabrique à innovations ». Le Havre Seine Métropole et ses partenaires (Le Havre Seine Développement, Normandie Incubation) ont sourcé et fait naître des projets collaboratifs, notamment en les accompagnant sur les volets techniques, juridiques et financiers et dans la mise en relation avec l'écosystème local. La Communauté urbaine met à disposition une équipe dédiée, chargée de relayer une offre de services auprès de son réseau de partenaires (appui en ingénierie, aide au foncier et immobilier, aide

à la mobilisation de financements publics et privés, mise en relation, soutien juridique, valorisation et visibilité...). Cette offre est accessible aux projets labellisés. Les labellisations sont l'apanage de comités formés par les partenaires du programme (CCI, HAROPA PORT, Université Le Havre-Normandie, Normandie Incubation, Union Maritime et portuaire, etc.). Ils se tiennent plusieurs fois par an.

## LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE, ACTEUR DE LA LOWTECH

La low-tech se caractérise par la mise en œuvre de technologies simples, peu onéreuses, accessibles à tous et facilement réparables, faisant appel à des moyens courants et localement disponibles. Elle représente une des solutions facilitant la transition industrielle.

Jury de l'AMI sur les low-tech porté en 2023 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Le Havre Seine Métropole s'implique dans la mission conduite par le Dôme Caen pour le compte de la Région Normandie, sur la structuration de la filière low-tech.

Un afterwork a été organisé en mars 2024 mettant en avant les acteurs de la filière low-tech normande, dont certains issus de la Communauté urbaine tels Permac (réemploi dans le bâtiment), La Belle Tech ou La Consigne havraise (contenants alimentaires réutilisables). En juin 2024, un afterwork a concerné les mobilités alternatives avec la présentation du Vhélío, le vélo low-tech conçu par la Belle Tech ainsi que le Waylibus développé par Human Mob.

En novembre 2024, une journée nationale dédiée à la démarche low-tech s'est déroulée à la Cité numérique (tables rondes et présentation de travaux de recherche).

## DEUX NOUVEAUX PROJETS LABELLISÉS

En 2024, LHVPI a labellisé la Belle Tech ainsi que le Grand Chantier. Ces projets sont accompagnés dans la recherche de financements, la mise en réseau et la promotion de leurs offres.

Grand Chantier est un projet coopératif qui vise à accompagner les acteurs économiques et de la formation dans la mise en place de solutions vertueuses déclinées autour des trois thématiques : expérimenter, transmettre, produire.

La Belle Tech s'engage à rendre les low-tech plus présentes dans notre quotidien afin de renforcer l'autonomie et la résilience des territoires en prévision des crises à venir. L'équipe a développé une expertise pour professionnaliser des équipements low-tech utiles, accessibles et durables tels un four à concentration solaire pour la boulangerie et la torréfaction, un « rocket stove » (poêle à haut rendement énergétique) de cuisson pour la cuisine collective en extérieur et un pyrolyseur pour produire du biochar et valoriser ainsi les déchets biomasse en séquestrant du carbone.





[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)